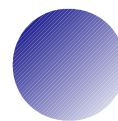


# APPROCHES GLOBALES DE L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

## RÔLE ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



## Remerciements

Nous tenons à remercier plusieurs personnes qui sont intervenues à différents niveaux dans l'élaboration de notre projet tutoré.

Notre rapport n'aurait pu aboutir sans l'écoute, le conseil et la réactivité de notre maître de projet, Sébastien DENIS directeur d'eQuiNeo et de notre coordinatrice de la licence professionnelle CEEDDR, Orane BISCHOFF qui a été notre tutrice, et qui a su être à l'écoute de nos demandes et nous apporter des conseils avisés.

Lors de notre impulsion du Plan Vert, nous avons contacté Colin GRIL et Alain JOUFFRAY, référents développement durable et éco-responsabilité à SupAgro Florac et Montpellier, qui ont été réceptifs à notre demande et nous ont aidés à nous approprier cette démarche, ainsi qu'à Sébastien DENIS qui a su être attentif à notre besoin de terrain.

Nous remercions aussi tous les enseignants de la LP CEEDDR, ainsi que les chargés de mission que nous avons rencontrés ou eu au téléphone, pour leurs précieux témoignages.

Nous remercions de même toute la communauté de SupAgro Florac pour leur participation à notre questionnaire.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
Contexte et commande.....	4
<b>I Présentation du bureau d'études eQuiNeo.....</b>	<b>5</b>
<b>II La commande et son évolution.....</b>	<b>5</b>
Un état de l'art des démarches de développement durable en établissement scolaire.....	7
<b>I Méthodologie.....</b>	<b>8</b>
<b>II Typologie des dispositifs.....</b>	<b>9</b>
2.1 Dans les régions.....	9
2.1.1 Les modes d'accompagnements.....	9
2.1.2 Les outils.....	10
2.1.3 Les financements.....	11
2.1.4 Les types de dispositifs.....	12
2.1.4.1 L'Agenda 21 scolaire : le dispositif de référence.....	12
2.1.4.2 Les fiches descriptives de chaque dispositif .....	13
2.2 Dans les départements.....	15
2.2.1 Les modes d'accompagnements.....	15
2.2.2 Les outils.....	16
2.2.3 Les financements.....	16
2.2.4 Les dispositifs.....	16
2.3 Des projets expérimentaux de développement durable.....	16
2.3.1 Projets globaux d'éducation .....	17

2.3.2 Projets de développement durable.....	17
2.3.3 Projets thématiques.....	18
<b>III Des retours d'expériences.....</b>	<b>19</b>
Le Plan Vert à SupAgro Florac.....	23
<b>I La contribution de la Licence CEEDDR au développement durable à SupAgro Florac.....</b>	<b>24</b>
<b>II Analyse des résultats de l'enquête de sensibilité au développement durable à SupAgro Florac.....</b>	<b>26</b>
Le temps de l'analyse.....	29
<b>I Analyse de notre démarche.....</b>	<b>30</b>
<b>II Les enseignements reçus.....</b>	<b>31</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>32</b>

# INTRODUCTION

**« Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur ».**

*(Principe 21 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement - 1992)*

De Rio à l'Agenda 21 scolaire d'un lycée, il y a une série d'emboitements logiques : Agenda 21 international, Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), Agenda 21 régionaux, départementaux, communaux et enfin l'Agenda 21 d'un établissement scolaire. C'est l'ultime déclinaison de l'agir local. Car si les grandes orientations du programme d'actions pour le XXIème siècle ont été définies par l'ONU, c'est leur transcription sur le terrain au niveau local qui seule peut ancrer et concrétiser le développement durable. En fait, en considérant l'établissement scolaire comme une collectivité « locale », « la mise en Agenda 21 » consacre le milieu scolaire comme terrain premier de sensibilisation et d'actions des jeunes pour le développement durable.

Bien sûr, l'éducation à l'environnement en milieu scolaire n'est pas née avec la déclaration de Rio, mais elle lui doit non seulement une nouvelle terminologie, critiquable ou pas (on est passé d'éducation à l'environnement à Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), puis à Education au Développement Durable (EDD), mais encore une institutionnalisation certaine. Depuis la parution de la circulaire du 29 mars 2007 dite « seconde phase de généralisation de l'EDD », l'établissement est au coeur des dispositifs d'EDD. Dans le même ordre d'idée, l'article 48 de la Loi Grenelle d'avril 2008 préconise une « *éducation au Développement Durable intégrée au fonctionnement des établissements scolaires* », avec notamment l'instauration d'un Plan vert pour les universités et les grandes écoles.

Eco-responsable, ou en démarche de développement durable (E3D), l'établissement est encouragé à relier les travaux d'élèves, les études de cas, les problématiques et les actions au territoire, de l'échelle communale à l'échelle régionale. C'est ainsi que le partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat, mais surtout avec les collectivités territoriales est vivement encouragé : « *Ces démarches nécessitent aussi que soient établis et développés des partenariats étroits avec les collectivités territoriales ...* ».<sup>1</sup>

Depuis la décentralisation de 1982-83 et la loi constitutionnelle du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont élargi leurs compétences notamment dans le domaine de l'éducation (voir annexe 1), en prenant à leur charge l'entretien, la gestion et la construction des établissements scolaires, voire le traitement

---

1 Extrait de la circulaire du 29 mars 2007

des personnels administratifs (régions) et ouvriers (communes, départements, régions). Même si l'Etat conserve ses prérogatives en ce qui concerne l'élaboration des programmes, la formation, le recrutement et la rémunération des enseignants, et la validation des diplômes, les collectivités territoriales jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans les politiques éducatives.

De plus comme le souligne bien le Comité 21, « dans le cadre de l'Agenda 21, l'objectif est de devenir exemplaire : la collectivité éco-responsable s'applique à elle-même ce qu'elle recommande aux autres. »<sup>2</sup> Certaines collectivités ont fait un effort considérable de promotion du label Haute Qualité Environnementale, en rénovant ou construisant selon ces normes de nombreux lycées et collèges. Mais c'est en s'appropriant le domaine de l'éducation lui-même, qu'elles favorisent véritablement la prise de conscience et la responsabilisation de tous.

Que ce soit à destination de leurs personnels administratifs ou techniques et de leurs élus, de leurs citoyens ou des jeunes, les collectivités territoriales s'impliquent dans la sensibilisation à l'éco-responsabilité ou au développement durable. Dans leur stratégie politique (Agenda 21, SCOT, PLU, ...), elles veillent à inscrire, de plus en plus fréquemment, un volet d'actions en faveur de l'EDD. Elles s'engagent financièrement au delà de leurs compétences dans une « gestion éducative territoriale dynamique »<sup>3</sup> et ouverte sur le partenariat dont la plate-forme régionale de concertation pour l'EEDD de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est, d'après le Comité 21, l'exemple le plus abouti.<sup>4</sup>

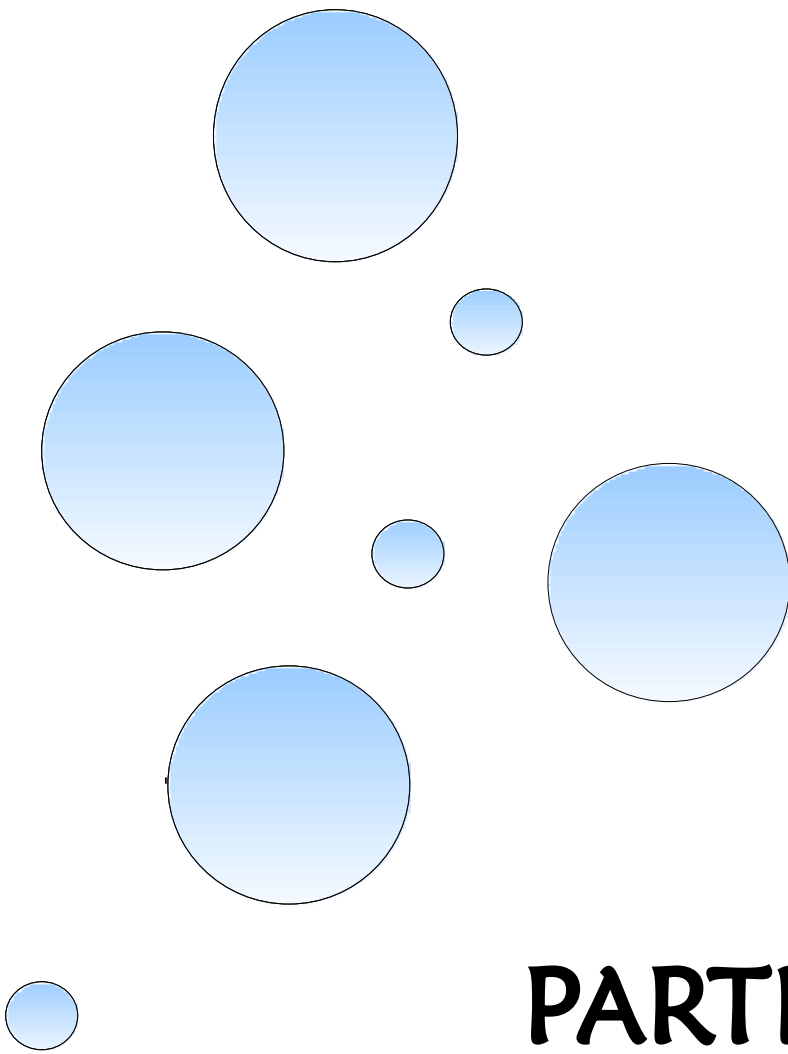
Dans ce contexte d'intensification de l'EDD dans les collectivités, l'objet de ce mémoire commandé par le bureau d'études eQuiNeo de Montpellier, est de réaliser un état de l'art des Agenda 21 scolaires (et de toutes démarches assimilables) accompagnés par les collectivités et de mesurer l'implication réelle de ces collectivités dans la mise en oeuvre de l'éducation au développement durable. Celle-ci se mesure en moyens matériels, humains, et financiers dont nous avons tenté de faire l'inventaire ; avec des variantes dans les formes de partenariat, les modes de pilotage, de conventionnement, d'appel à projets, candidatures,... Nous avons aussi cherché à savoir quels étaient les retours d'expériences, même si la phase de recul est encore certainement insuffisante, la phase de généralisation étant tout juste entamée.

La deuxième partie de cette étude est une mise en oeuvre concrète de la première phase du Plan Vert de SupAgro Florac, à savoir l'information et la sensibilisation des personnels et des étudiants au Plan Vert. En passant à cette phase pratique d'impulsion, nous nous approprions la démarche analysée et appréhendons mieux les enjeux liés à l'établissement de SupAgro Florac, une petite communauté éducative de 80 personnes. Cette ébauche, dont nous sommes bien conscients qu'elle n'est pas suffisante, n'a de sens que par son prolongement par un stage de trois mois qui sera réalisé par une étudiante de la licence.

2 Bilan de l'action des collectivités pour l'éducation au développement durable - Conférence internationale de Bordeaux - Octobre 2008 - Comité 21

3 Gousseau - Les collectivités territoriales et l'éducation – 2006 – Dexia Ed

4 Bilan de l'action des collectivités pour l'éducation au développement durable - Conférence internationale de Bordeaux - Octobre 2008 - Comité 21



# **PARTIE 1**

## Contexte et commande

Cette première partie a pour objet de présenter le commanditaire de notre étude et l'évolution de la commande. Celle-ci a évolué, d'une part à l'occasion de sa reformulation par les étudiants, d'autre part à mi-parcours par un désir commun d'un travail plus opérationnel.

## I Présentation du bureau d'études eQuiNeo

La société eQuiNeo est un bureau d'études dont les bureaux pour la région sud se trouvent à Montpellier (Hérault). Cette entreprise créée en 2005 développe des prestations et une expertise dans le domaine du développement durable. L'éventail des services proposés va de l'établissement de Bilans Carbone à l'accompagnement et à l'ingénierie de projets, à la formation à l'éducation et à la sensibilisation au développement durable auprès d'entreprises ou de collectivités. Membre du Comité 21 (association dont le but est de mettre en œuvre le programme d'actions de développement durable en France), eQuiNeo se donne pour mission, au sein de ce réseau, d'aider et d'accompagner les démarches d'Agenda 21 scolaire dans les établissements, de l'école primaire à l'université. Actuellement, eQuiNeo accompagne et coordonne un projet d'Eco-école à Vailhauquès dans l'Hérault.

Ce bureau d'études est partenaire de la Région PACA pour l'accompagnement et le suivi des Agenda 21 d'établissements scolaires. Cette initiative du Conseil Régional concerne à ce jour 10 lycées et 13 Centres de Formation des Apprentis (CFA). C'est donc dans ce contexte que notre projet tutoré a été initié.

En identifiant à l'échelle nationale les projets d'EEDD d'établissements scolaires soutenus par les collectivités territoriales, ce projet participe à une meilleure visibilité de ce qui se fait dans ce domaine en matière de thématiques, de méthodologies et de politiques régionales.

## II La commande et son évolution

L'objet initial de la commande est :

- L'identification de tous les projets de développement durable type Agenda 21 conduits par les établissements scolaires.
- La réalisation d'entretiens d'acteurs de références (coordinateurs,...) dans les collectivités et les établissements scolaires.

Le recueil de ces informations doit permettre de réaliser un bilan par type de projet et processus de mise en œuvre (atouts, faiblesses, menaces, opportunités). Le périmètre d'études n'est pas encore précisé.



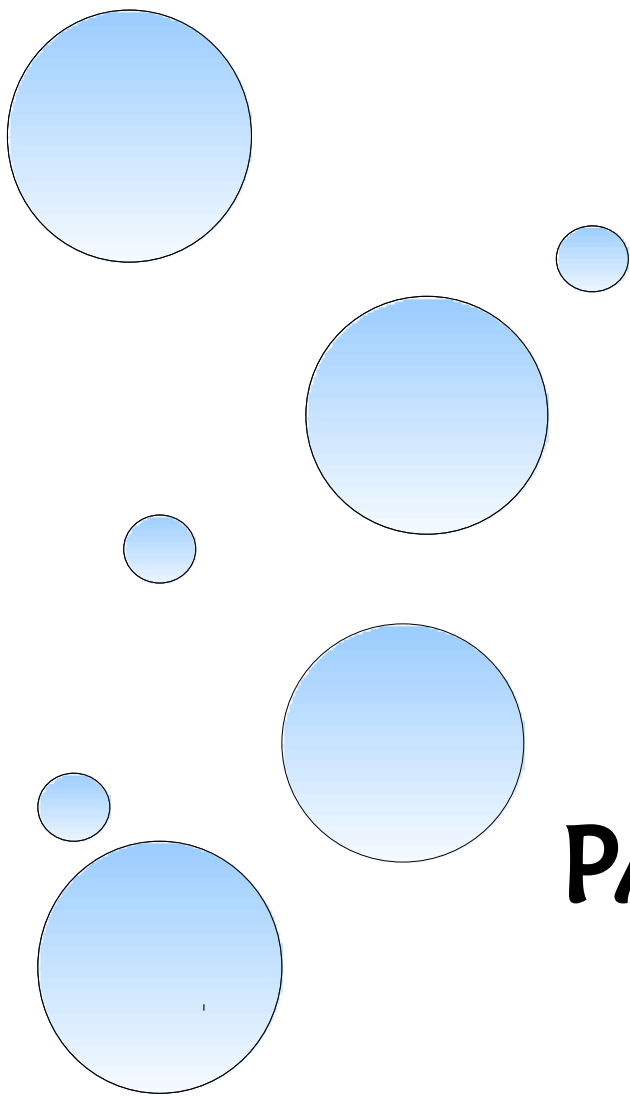
L'ensemble du territoire national semble à priori trop vaste pour mener cette recherche qui ne dispose pas d'un temps extensible (16 journées).

La commande se précise alors : il s'agit de prendre comme angle d'approche l'accompagnement par les collectivités territoriales (essentiellement régions et départements, avec quelques grandes agglomérations si besoin est) de ces démarches qui peuvent être volontaires. C'est moins la démarche parfois isolée d'un établissement motivé que les politiques et les incitations des collectivités à impulser ce type de démarche qui devient l'objet de notre étude. Nous sommes alors invités à réfléchir à notre méthodologie.

Après les vacances de Toussaint, nous ressentons le besoin d'avoir une vision plus concrète de l'accompagnement réalisé dans les collèges et lycées. Compte tenu de notre localisation lozérienne, il nous apparaît que notre propre établissement, SupAgro Florac, pourrait (et devrait) constituer un terrain d'études et d'actions pertinent. Passer en mode projet nous semble aussi indispensable au regard du référentiel de notre formation : coordinateur de projet d'EEDD. Le projet s'intitulerait : « Impulser le Plan Vert à SupAgro Florac. »

Nous faisons cette proposition à Sébastien DENIS qui accueille favorablement notre demande, à condition de finaliser l'analyse, et à notre formatrice qui finalement se laisse convaincre de l'intérêt de cette démarche. La mission suivante est cadrée en fonction du temps qui nous reste de janvier à mars (4,5 journées) :

- ◆ recueillir un maximum d'informations sur le « vécu » éco-responsable de SupAgro Montpellier et Florac en lien avec les référents éco-responsabilité de l'établissement principal et de son antenne,
- ◆ préparer une réunion d'information sur le Plan vert destinée à toute la communauté éducative de SupAgro Florac,
- ◆ distribuer un questionnaire sur la sensibilité des personnels et étudiants au développement durable,
- ◆ traiter et analyser l'enquête.



## **PARTIE 2**

Un état de l'art des  
démarches de  
développement durable  
en établissement scolaire

# I Méthodologie

Dans le cadre de notre projet tutoré, défini par le bureau d'études EquiNeo de Montpellier, nous avons réalisé un état de l'art national des démarches de développement durable dans les établissements scolaires, accompagnées par les collectivités territoriales.

## **Périmètre d'étude**

Nous avons commencé par nous répartir les régions et les départements, à savoir cinq régions et trois départements par étudiant. Nous avons recherché toutes les informations disponibles concernant ces dispositifs, en privilégiant l'outil Internet (sites internet des collectivités et de leurs partenaires).

## **Des échéances**

Pour avoir plus de lisibilité de notre démarche dans le temps, nous nous sommes fixés un calendrier d'actions. Concernant nos recherches sur les dispositifs existants en matière de développement durable, nous nous sommes donnés jusqu'à la fin novembre. Mi-décembre était notre limite pour établir une typologie des outils existants ainsi que définir les outils mis à disposition par les collectivités.

A la fin de l'année nous avons souhaité passer à une phase de terrain et avons donc proposé de faire évoluer la commande initiale en impulsant une démarche de développement durable à SupAgro Florac. Nous avons donc commencé au mois de janvier à travailler sur cette phase là. Ce travail est décrit plus longuement dans la deuxième partie de ce chapitre.

## **Des recherches**

Cette recherche Internet s'est avérée longue, elle a monopolisé beaucoup de temps de la part de chacun, les informations étant souvent incomplètes, dispersées et hétérogènes. Suite à ces recherches, nous avons contacté par mail ou par téléphone les chargés de missions et coordinateurs des collectivités afin d'obtenir les informations les plus complètes possibles. Malheureusement, l'envoi de mails n'a pas toujours rencontré de retours de la part des coordinateurs. Quant aux rendez-vous téléphoniques, ils ont été difficiles à mener par manque de disponibilité des interlocuteurs et des étudiants.

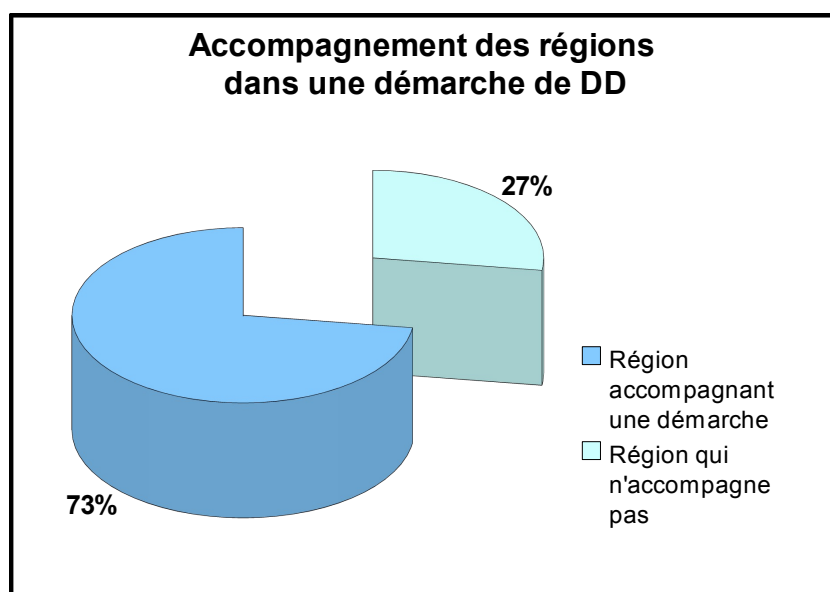
## II Typologie des dispositifs

(voir annexe 6)

### 2.1 Dans les régions

En règle générale, nous avons constaté que lorsqu'une région lance son Agenda 21 territorial, elle invite alors les lycées et CFA à se lancer dans une démarche de développement durable type Agenda 21 scolaire. Toutefois, le mode d'accompagnement proposé varie énormément d'une région à l'autre. C'est ce que nous allons essayer de voir, tout en gardant en mémoire que notre travail de recherche ne se veut pas exhaustif en raison des manques d'informations que nous avons eu, problème qui a été traité précédemment.

Le diagramme ci-après nous permet d'avoir un aperçu du pourcentage de régions (sur les 22 étudiées) proposant un accompagnement des démarches de développement durable au sein des établissements.



#### 2.1.1 Les modes d'accompagnements

Un outil relativement utilisé par les régions pour encourager les lycées et CFA à faire leur Agenda 21 scolaire est celui de l'appel à projet. En général, la région lance cet appel auprès de lycées et CFA pour inciter les établissements à lancer leur démarche de développement durable. Les établissements qui répondent favorablement à cet appel, doivent présenter un dossier qui est sélectionné par la région. Une fois

ceux-ci sélectionnés, c'est l'assurance d'avoir une enveloppe mise à disposition par la région pour leur accompagnement.

Une autre façon d'opérer pour les régions est la signature d'une Charte avec des lycées ou CFA. Souvent ce sont 3-4 établissements qui sont sélectionnés par la région et qui s'engagent, sur une durée donnée (cela peut être de 3 ans comme en Région Rhône-Alpes), à mener des actions de développement durable.

Pour illustrer ces propos, on peut citer un projet pilote de la Région Midi-Pyrénées qui, par le biais de l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement), a expérimenté pendant 3 années avec 3 lycées, des outils internet de développement durable. Il s'agit de 2 sites internet à destination des professeurs. Un concerne les actions éco-responsables au lycée et l'autre est un outil méthodologique de l'Agenda 21 au lycée. De plus, la Région depuis 5 ans, permet aux établissements de mener à bien des projets de toutes sortes, par le biais de leur outil « Projet d'Avenir ». Depuis l'année 2009, le thème du développement durable est proposé avec notamment le lancement d'Agenda 21 dans les établissements. 19 projets ont été présentés à une commission technique qui en retiendra environ 12 pour l'année 2010.

Les régions qui ne proposent aucun accompagnement vis-à-vis des établissements scolaires sont en général celles qui n'ont pas initié à l'échelle de leur territoire un Agenda 21. On peut notamment citer les Régions Alsace, Ile-de-France, Champagne-Ardenne ou encore la Corse.

Une fois que les établissements commencent leur démarche de développement durable, les régions leur proposent de se faire accompagner par des associations. En règle générale, lors des créations des comités de pilotage des établissements, un chargé de mission de la région y participe, puisque souvent est abordé en premier lieu le problème des économies d'énergies au sein des établissements et les travaux nécessaires pour réduire ces coûts. Comme c'est la région qui a en charge la gestion du bâti des lycées et CFA, il est donc logique qu'un technicien régional soit présent au sein de ces comités de pilotage.

Il est à noter que certaines régions peuvent accompagner elles-mêmes la démarche développement durable. Par exemple, la Région Limousin proposait un accompagnement méthodologique et de conseil auprès des lycées pour l'écriture de l'Agenda 21 et par le suivi des différentes étapes. Elle assurait aussi, la coordination, la capitalisation et la promotion des initiatives dans ce domaine. Cependant la personne qui coordonnait la démarche est partie et apparemment, personne n'a pris le relais de son travail, d'où un arrêt de cet accompagnement vis-à-vis des établissements. Il ne nous a pas été spécifié si la Région a proposé à la place une liste d'associations pouvant accompagner la démarche.

## 2.1.2 Les outils

L'outil que l'on retrouve le plus est un guide méthodologique créée par les régions. Ce guide permet aux établissements qui souhaitent initier une démarche de développement durable de concevoir leur projet à travers différents thèmes et actions à mener. Un guide particulièrement bien fait est celui de la Région Pays de la Loire à destination des lycées, CFA et centres de formations, qui leur permet de trouver des exemples de thèmes et d'actions à mener et leur présente aussi un nombre important de ressources documentaires. Les Régions Haute et Basse-Normandie ont aussi édité un guide méthodologique.

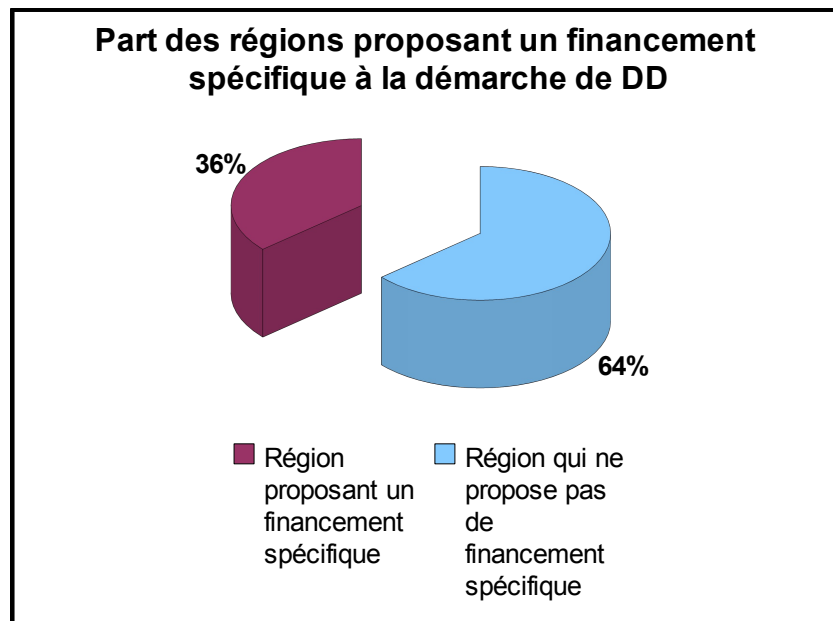
Internet est un outil qui se développe et qui sera de plus en plus utilisé dans l'accompagnement des établissements. Certaines régions comme l'Aquitaine, la Bourgogne, ou Midi-Pyrénées mettent à disposition des établissements des sites internet pour les guider dans leur projet, leur indiquer des sites ressources pour mutualiser les expériences et leur proposer de la documentation. L'AREHN (Agence Régionale de l'Environnement en Haute-Normandie), sur son site, propose aussi de nombreux outils à destination des établissements.

## 2.1.3 Les financements

Les financements proposés par les régions sont aussi variés que l'accompagnement qu'elles peuvent proposer. Généralement, elles lancent des appels à projet et allouent une enveloppe consacrée aux établissements sélectionnés. Son montant par établissement est très variable. Cela peut aller de 2000€ comme pour la Région Aquitaine, à 3000€ pour Midi-Pyrénées ou encore 5000€ (Auvergne et Franche-Comté) et peut atteindre 20 000€ en Languedoc-Roussillon. Ces montants peuvent être alloués pour une durée de 3 ans comme en Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées.

D'autres régions comme le Nord-Pas-de-Calais, les Pays de la Loire, les Régions Haute et Basse Normandie ne proposent pas de financement spécifique pour accompagner les établissements dans leurs démarches, mais prendront en charge les coûts liés aux actions en lien direct avec les démarches. Pour ne citer qu'un exemple, on peut prendre celui de la Région Pays de la Loire qui finance les établissements faisant une demande de soutien par rapport à un projet mené (par exemple, si le tri des déchets nécessite une modification des équipements, la Région prendra en charge cet aménagement et le classera en priorité 1). En Normandie, c'est une décharge sur le temps de travail des enseignants coordonnant les démarches qui est proposée par la Région.

Le diagramme ci-après nous permet de voir que minoritaires, sont les régions proposant une enveloppe dédiée uniquement aux démarches de développement durable entreprises dans les établissements.



## 2.1.4 Les types de dispositifs

### 2.1.4.1 L'Agenda 21 scolaire : le dispositif de référence

C'est un plan d'actions qui répond à des problématiques sociales, environnementales et économiques identifiées à l'échelle de l'établissement grâce à un diagnostic. Il amène les établissements et les acteurs à réfléchir et agir dans les enjeux locaux et planétaires du développement durable. C'est une démarche volontaire, il n'existe pas de normes, chacun exprime ses besoins et ses priorités.

#### Les partenaires:

- Régions, Départements, Communes: participent financièrement,
- Bureaux d'études, Associations: accompagnent les établissements dans la démarche.

#### Les acteurs:

- L'établissement scolaire (le proviseur, les enseignants, les élèves, les parents d'élèves...),
- Les Académies,
- Les collectivités territoriales (commune, Conseil Général, Conseil Régional),

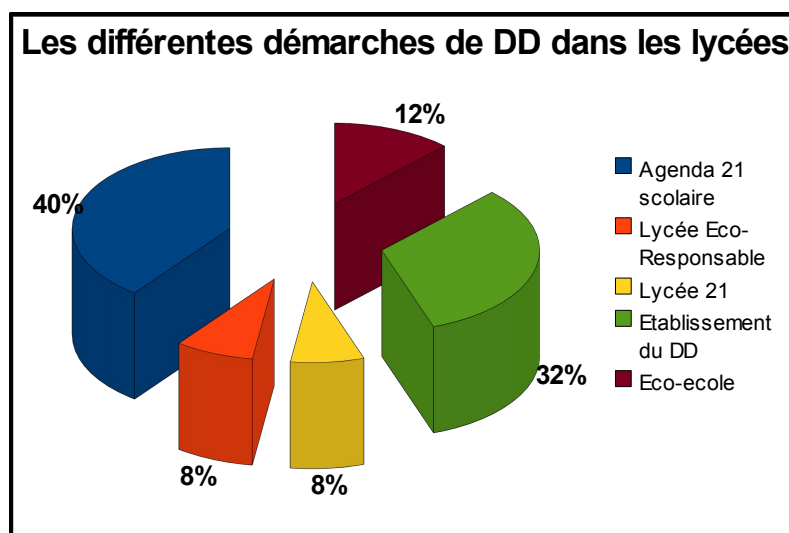
- Les fournisseurs et prestataires de services de l'établissement.

### 2.1.4.2 Les fiches descriptives de chaque dispositif

(voir annexe 2)

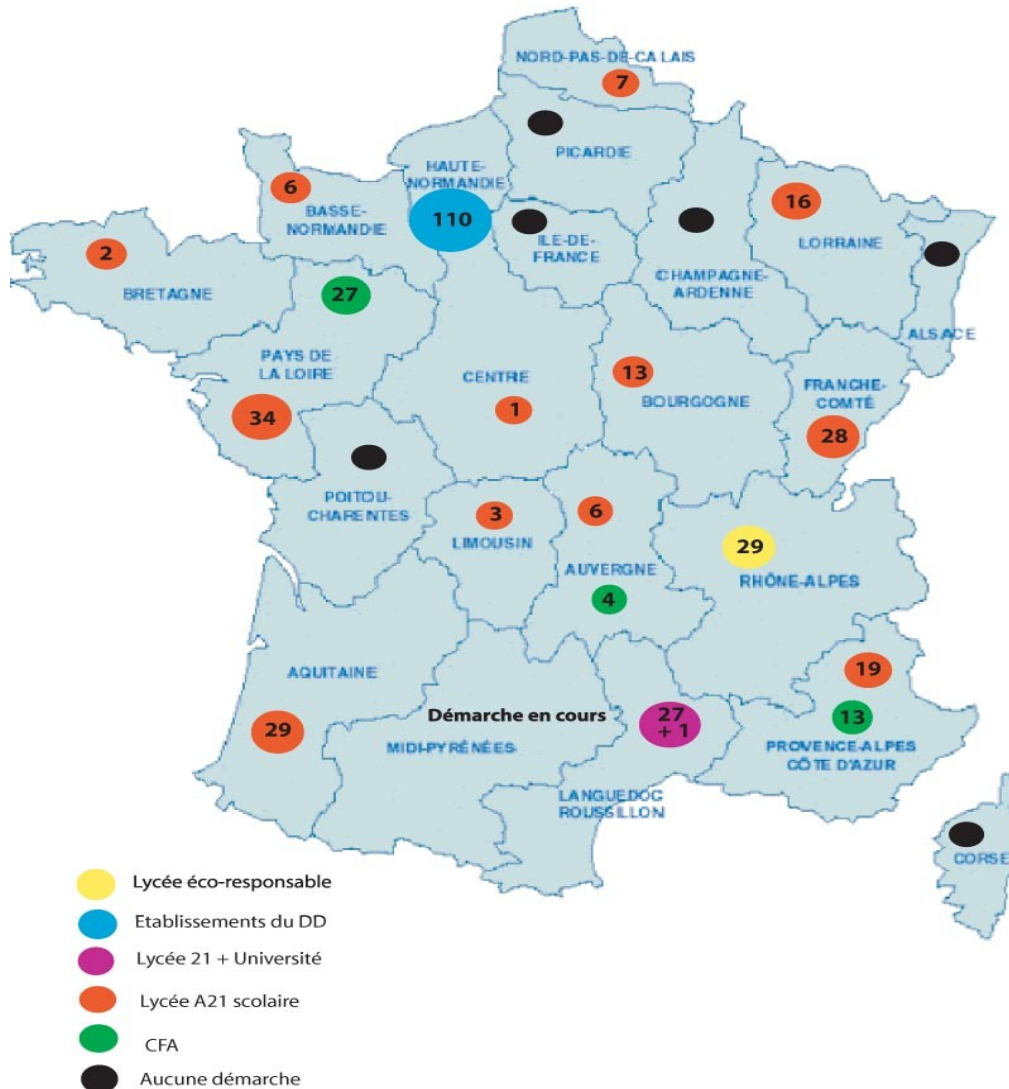
Au total, 5 dispositifs de développement durable ont été identifiés. On peut toutefois noter que la majorité des établissements se dirigent vers l'Agenda 21 scolaire, et remarquer que, quels que soient les dispositifs de développement durable mis en place, ils sont tous très semblables. Ils déclinent une méthodologie et des thèmes identiques. Seul le nom du dispositif change. Exception faite pour le programme Eco-école qui applique une méthode différente centrée sur cinq thèmes développés année après année.

Le diagramme ci-dessous nous montre que 40% des établissements ont choisi de faire un Agenda 21 scolaire. Le dispositif qui vient ensuite est l'Etablissement du Développement Durable. Ce dispositif s'est surtout développé en Région Haute Normandie, qui compte 110 établissements. La Région Basse Normandie qui avait nommé son dispositif Etablissements du Réseau du développement durable est en train de changer l'appellation en Agenda 21 scolaire. Quant aux dispositifs Lycée 21 et Lycées éco-responsables ils sont développés respectivement en Région Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Le programme «Eco-école » qui est un programme international porté par l'OF-FEEE, compte 44 lycées labellisés Eco-école. Il arrive régulièrement que des lycées en démarche d'Agenda 21 scolaire fassent une demande de labellisation auprès de l'OF-FEEE, certainement dans un souci de reconnaissance. Ce que n'offre pas l'Agenda 21 scolaire.

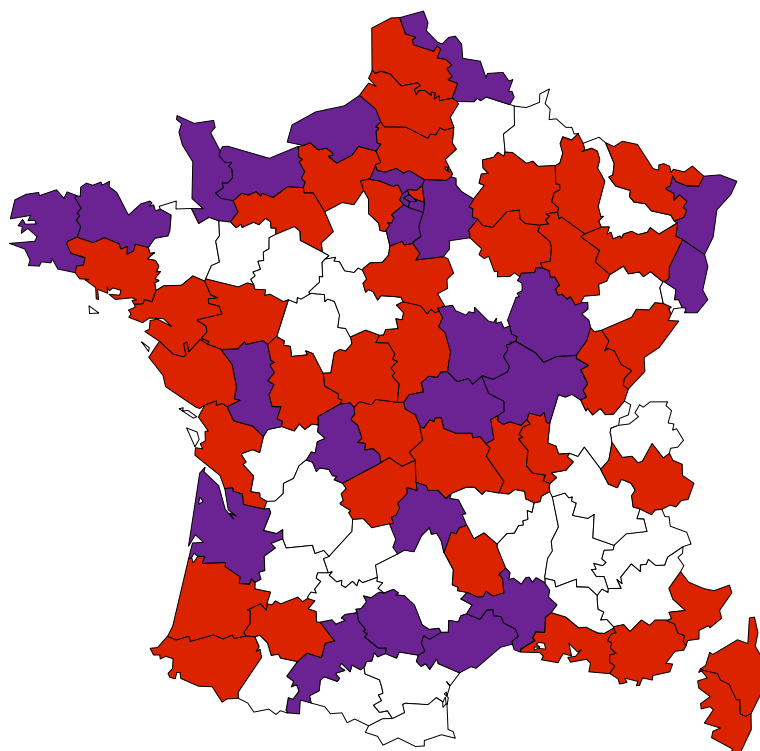




**Nombre d'établissements scolaires ou de formation en démarche de développement durable accompagnés par les Régions**



## 2.2 Dans les départements



Notre territoire comptant un nombre important de départements, nous avons décidé de ne chercher des informations que sur trois départements de nos régions administratives. Nous avons donc traité 61 départements. Comme pour les régions, ce travail de recherche concernant les démarches de développement durable accompagnées par les départements ne se veut pas exhaustif du fait que tous les départements n'ont pas été traités.

**Départements accompagnants  
des démarches de DD**  
**Départements qui n'accompagnent pas  
de démarches de DD**

### 2.2.1 Les modes d'accompagnements

Sur les 61 départements traités, seuls 26 d'entre eux proposent une démarche de développement durable et 16 initient un Agenda 21 scolaire. En règle générale, les départements qui sont à l'initiative d'une démarche de développement durable proposent un accompagnement. Comme pour les régions, ce mode d'accompagnement est très variable d'un département à l'autre. Le Département des Côtes d'Armor propose un accompagnement méthodologique et technique, celui de Haute-Garonne propose une large gamme de supports éducatifs et de sensibilisation à l'EEDD pour les équipes pédagogiques. Ce sont des animateurs du Conseil Général qui interviennent dans les classes avec leurs propres supports pédagogiques. En Gironde, un technicien participe aux comités de pilotage.

Les associations accompagnent souvent les collèges qu'ils soient en Agenda 21 ou dans une démarche de développement durable.

Certains départements comme la Gironde, la Manche, le Finistère ou les Hauts-de-Seine sont passés par l'appel à projet pour inciter les collèges à entrer dans une démarche de développement durable. Pour accompagner dans leurs efforts les établissements, le Département des Deux-Sèvres a signé une charte avec des collèges.

Il est à noter que le Département de la Corrèze qui accompagnait les collèges dans leur démarche

d'Agenda 21 scolaire a décidé d'arrêter cet accompagnement jugé trop lourd pour eux.

### **2.2.2 Les outils**

Les outils proposés sont eux aussi assez variés d'un département à l'autre avec toutefois des déclinaisons semblables. On peut citer notamment la conception de guides méthodologiques que l'on retrouve dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Gironde, de la Corrèze, du Haut et du Bas-Rhin. La Haute-Garonne a plutôt opté pour des mallettes pédagogiques, des expositions et des supports multimédias, animés, comme cité plus haut, par leurs propres animateurs. Enfin, à l'heure du multimédia, des départements comme Paris ou les Côtes d'Armor ont respectivement opté pour un site internet et un blog.

### **2.2.3 Les financements**

Comme pour les régions, les départements qui lancent des appels à projet auprès des collèges prévoient une enveloppe financière pour les aider dans la mise en œuvre de leur démarche. La somme attribuée est variable, comme pour les Départements des Côtes d'Armor et de Gironde, où la somme allouée est de 3000€, 5000€ pour le Finistère ou encore 1500€ pour l'Hérault. Le Département du Bas-Rhin quant à lui, finance l'intervention d'éco-conseillers à hauteur de 23 000 euros et celui du Haut-Rhin soutient le réseau associatif alsacien œuvrant dans le domaine de l'EEDD, ce qui représente un budget de 90 000 €/an.

### **2.2.4 Les dispositifs**

Les dispositifs recensés sont bien moindres que pour les lycées. Les collèges déclinent surtout leur démarche en Agenda 21 scolaire ou en Eco-école. Cependant, nos recherches concernant le nombre d'établissements en Agenda 21 sont restées pour la plupart infructueuses et nous ne pouvons avancer de chiffres, si peu exhaustifs soient-ils. Pour les collèges labellisés Eco-école, l'exercice a été plus facile grâce au site internet de l'OF-FEEE qui recense par académies les établissements labellisés. A l'heure actuelle, 84 collèges ont le label Eco-école.

## **2.3 Des projets expérimentaux de développement durable**

Il existe également d'autres démarches d'EEDD, accompagnées par les Conseils Généraux et Régionaux. Ces projets bénéficient d'un ancrage territorial fort, par exemple le programme régional « L'école de la mer », mais aussi d'une dimension nationale avec l'exposition itinérante « Planète précieuse »

### **2.3.1 Projets globaux d'éducation**

#### **« Projets d'Avenir »**

La Région Midi-Pyrénées finance soit des actions annuelles en EEDD, soit des Agenda 21 sur une période de trois ans. Ce dispositif existe depuis maintenant cinq ans. Après appel à projet, une commission technique est en charge de sélectionner les établissements retenus. Pour l'année 2009/2010, les établissements peuvent se positionner sur l'Agenda 21 scolaire.

#### **« Le collège du XXI<sup>e</sup> siècle »**

Ce projet départemental du Conseil Général de Seine et Marne comprend cinq orientations déclinées en 25 actions.

Exemple d'action : développement du vivre ensemble et citoyenneté

#### **« Orientations éducatives » et « Aide aux initiatives des jeunes »**

Ces deux dispositifs soutenus par le Conseil Général de la Haute-Vienne visent, d'une part à sensibiliser les collégiens au développement durable et, d'autre part, à favoriser l'émergence de projets portés par les jeunes de 13 à 25 ans.

### **2.3.2 Projets de développement durable**

#### **« Education à l'environnement dans les collèges »**

Le Conseil Général de Haute-Garonne propose aux enseignants une gamme de supports pédagogiques d'EEDD dans le but d'inciter à adopter des comportements éco-citoyens. Parmi ces outils on trouve : mallettes, expositions, supports multimédias sur des thèmes variés tels que le transport, la biodiversité, le bruit, etc.

### « Université 21 »

En Languedoc-Roussillon, l'Université de Montpellier II s'est engagée dans une démarche de développement durable qui doit s'inscrire, à partir de 2010, dans le dispositif national « Plan Vert » des universités.

#### Deux exemples d'actions menées :

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel et historique du campus.

La promotion d'une politique d'achats responsables.

### « Planète Précieuse »

L'objectif de cette exposition itinérante est de présenter aux jeunes, et notamment aux lycéens, les dimensions techniques, scientifiques, économiques et géographiques de l'environnement. Cette exposition a été diffusée notamment en Région Picardie et en Ile de France puis ensuite dans d'autres régions.

### « Ecopass »

Ce dispositif, piloté par la région Lorraine, se donne pour objectif de mobiliser des groupes d'élèves sur des projets concrets concernant l'environnement dans l'établissement ou dans le voisinage immédiat de celui-ci. Depuis 1998, 116 lycées et CFA ont été labellisés Ecopass ; parmi les opérations menées, citons l'aménagement d'un parc municipal ( achats de plantes et panneaux didactiques) à Longwy (Meurthe-et-Moselle) et l'installation d'une pompe solaire pour alimenter le potager pédagogique de l'EPL AGRO de Bar-Le-Duc.

### « Les juniors du développement durable »

La communauté urbaine de Bordeaux a initié un projet de sensibilisation aux principes fondateurs du développement durable et de ses applications concrètes à destination des classes primaires du territoire. Les thèmes abordés sont : l'éco-mobilité, l'éco-consommation, l'éco-construction, l'écosystème, l'éco-citoyenneté et le réchauffement climatique.

### 2.3.3 Projets thématiques

#### « ADDELY »

Programme d'action mené en Région Franche-Comté sur le thème de l'énergie. Parmi les actions concrètes mises en place dans les lycées on trouve notamment l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et la création d'un pôle énergie autour de la future maison des énergies d'Héricourt (Haute-Saône).

#### « L'Ecole de la mer »

Programme régional d'initiation des scolaires à leur patrimoine marin ; il est piloté par l'Office de l'environnement de la Corse et destiné aux élèves des classes primaires de cycles 2 et 3.

#### « Opération Bidon Futé »

Cette initiative, soutenue par le Rectorat de l'Académie de Nançy - Metz, a pour but de modifier les comportements des enseignants et des élèves vis-à-vis du problème que pose l'élimination des déchets toxiques, dans une région lorraine à forte dominante industrielle.

#### « Les espaces verts d'accompagnement des collèges »

Porté par la direction des espaces verts du Conseil Général du Val de Marne, ce projet consiste à mettre en place des actions pédagogiques pour les collégiens autour du thème du jardin. La Seine-maritime a plutôt axé ses actions sur l'alimentation en faisant entrer le bio dans les restaurants scolaires (Plan Cuisine).

### III Des retours d'expériences

Après repérage via internet des collectivités (régions, départements, grandes villes) ayant initié une démarche de type Agenda 21, 27 coordinateurs ou référents Agenda 21 ont été contactés, soit directement par téléphone ou par mail, pour réaliser une interview. Malgré les relances, 18 référents ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponses de 66%, concernant 9 régions, 7 départements et 2 grandes villes (Paris et Bordeaux). Il faut noter que nous avons eu quelques difficultés à joindre les personnes par téléphone ou à nous faire rappeler, compte tenu de notre emploi du temps et du temps imparti à ce projet.

Les collectivités peuvent prendre en charge directement la coordination de la mission Agenda 21 via le service Education, ou un autre service, ou bien la déléguer à des structures type Agence Régionale de l'Environnement (Agences de Haute Normandie ou de Midi-Pyrénées), à une association (par exemple des CPIE), plus rarement un bureau d'études (eQuiNeo Région PACA). Quant il s'agit de lycées généraux, une structure dépendant des ministères de l'Education Nationale s'en charge (comme un CRDP Centre de Ressources Départemental de Prêt) et dans le cas des lycées agricoles, c'est le Ministère de l'Agriculture.

#### Coordinateurs des démarches Agenda 21 ayant répondu par région, département et ville

Régions	Coordination	Départements	Coordination
Languedoc-Roussillon	CR	Lozère	Asso Hameaux durables
Aquitaine	CR	Bas-Rhin	CG
Pays de la Loire	CR	Hérault	CPIE Bassin de Thau
Basse Normandie	Enseignants coordinateurs régionaux lycées agricoles	Côtes d'Armor	Asso Demain la Terre
Haute Normandie	AREHN	Haute Saône	CG
Nord Pas de Calais	CR	Corrèze	CPIE de Brussey
Midi-Pyrénées	ARPE	Paris	CG + CPIE
PACA	eQuiNeo		CRDP (Académie)
Auvergne	Chargé de mission CR	Bordeaux (CU)	CU

La question posée était : « A ce stade de la démarche Agenda 21, quels atouts, faiblesses, freins avez-vous identifiés ? »

Certains responsables, faute du recul suffisant, n'ont pu identifier les atouts et les freins, les démarches ayant été initiées trop récemment. La Communauté Urbaine de Bordeaux a lancé une étude destinée aux élus, qui sera finalisée en mai (2010) prochain, mais pas forcément publiée. L'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées (ARPE) ayant lancé ces démarches récemment, n'a pas encore fait de retours d'expériences.

Globalement, on peut noter des similitudes dans les remarques qui sont faites sur la démarche. Néanmoins, il arrive que ce qui est notifié comme un frein soit au contraire perçu comme un atout et vice-versa.

#### **Ce qui fait consensus concernant les freins :**

- Le manque de temps et le manque de disponibilité du personnel enseignant, des parents et des élèves. Tout le monde s'accorde pour évoquer les difficultés de mise au point d'un planning en fonction des emplois du temps des uns ou des autres.
- Le manque de financement spécifique expliquant les difficultés évoquées plus haut. Des décharges sont parfois accordées, mais pas systématiquement.
- Les changements de personnel (enseignants, chefs d'établissement,...), au gré des mutations cassent la continuité de la démarche dans le temps. Un Agenda 21 est un projet au long cours, qui doit durer plusieurs années ! La fluctuation des contenus des programmes scolaires rend aussi difficile l'engagement dans la durée des enseignants (par exemple le retour sur les apprentissages fondamentaux dans les écoles primaires au détriment des savoirs transversaux tels que le développement durable, cité par la coordinatrice de Paris).
- La lourdeur et la complexité de la démarche et les difficultés d'organisation au démarrage. Le Conseil Général des Côtes d'Armor évoque des problèmes de méthodologie : on oublie la phase diagnostic, la gouvernance est mise à mal et la cohérence manque. La lourdeur de la démarche est venue à bout du Conseil Général de la Corrèze qui a abandonné l'Agenda 21. Il est fort probable que d'autres collectivités aient abandonné la démarche (après une phase d'expérimentation), mais ce type d'information figure rarement sur un site internet, et nous ne pouvons donner de précisions sur les cas d'abandon. La mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative est difficile. La conséquence est que le référent Agenda 21 se retrouve souvent seul, écrasé par la tâche.

#### **Ce qui fait consensus concernant les atouts de la démarche :**

- L'implication de toute la communauté éducative et le lancement d'une réelle dynamique.
- La mise en réseau des acteurs et des établissements impliqués, et la mutualisation des expériences (notamment via l'outil internet).
- La cohérence des actions en développement durable et leur concrétisation en lien avec les programmes scolaires.
- L'importance et la valorisation de la coordination.



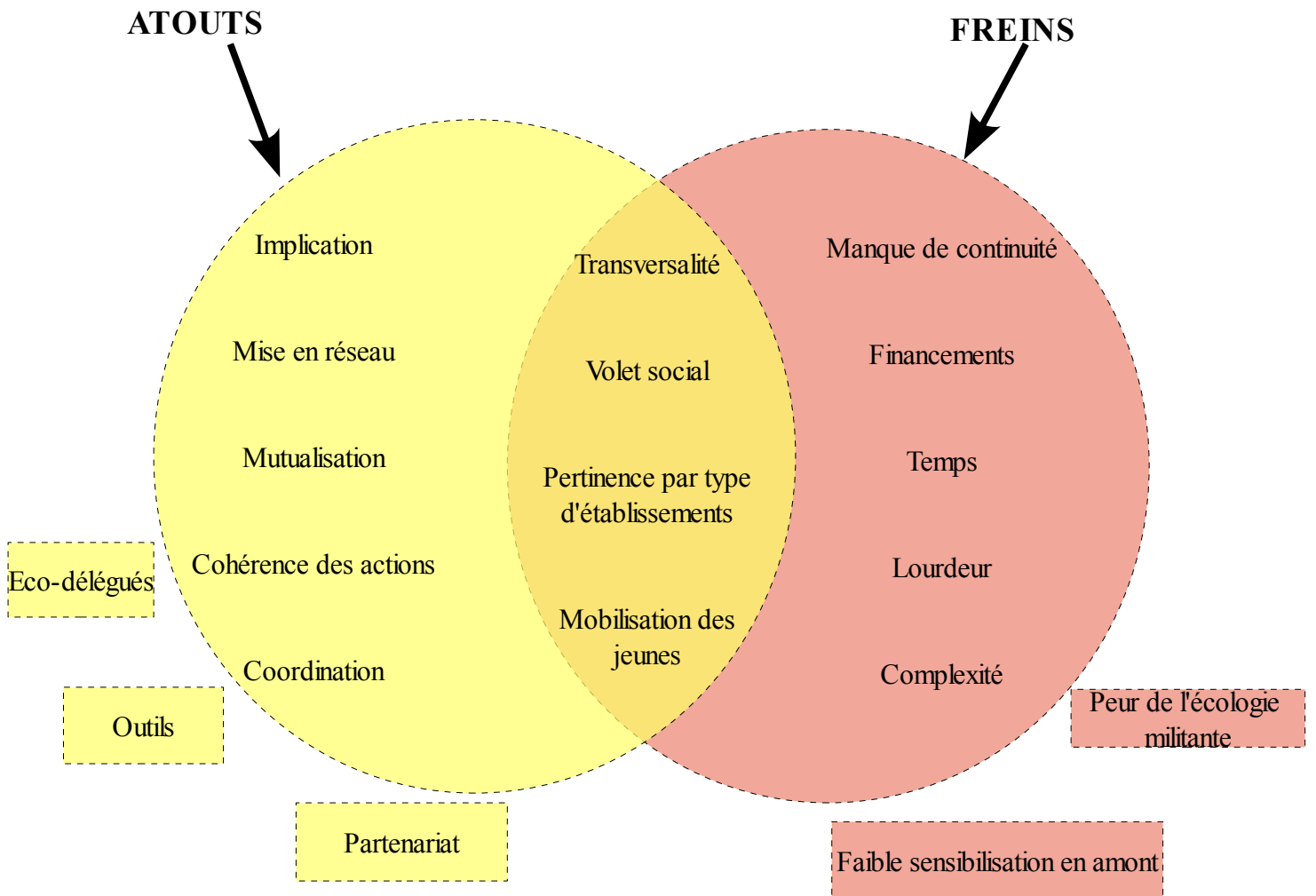
**Ce qui prêche à divergence :** à savoir les items qui sont cités tantôt comme un atout, tantôt comme un frein à la démarche :

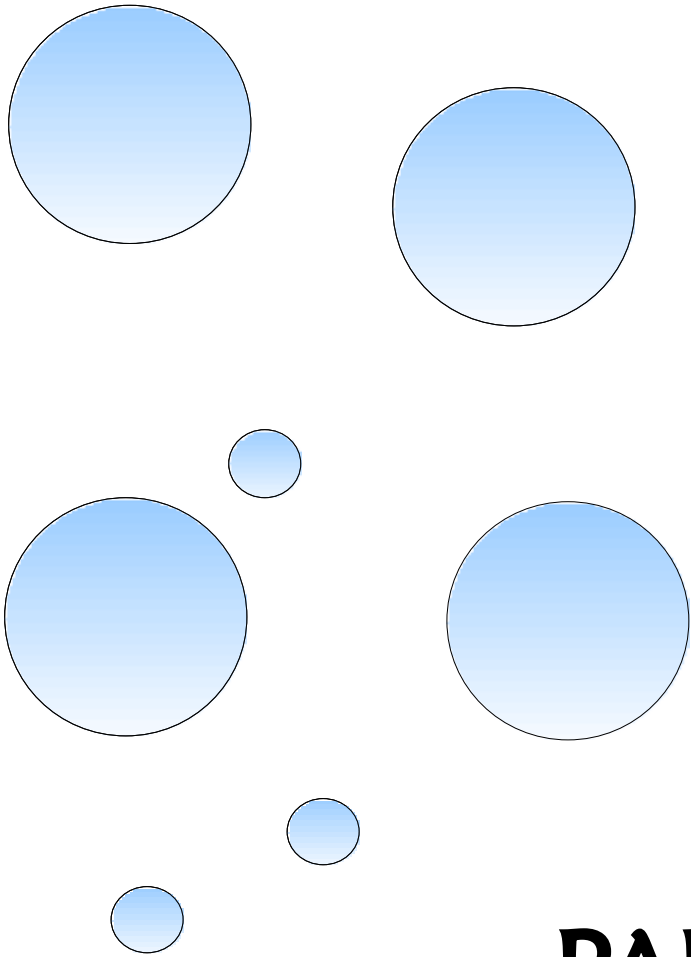
- La mobilisation des jeunes, des adolescents. Certains évoquent leur grande motivation, d'autres, au contraire, s'interrogent sur des moyens efficaces pour les impliquer dans la démarche. Le coordinateur de la Région Aquitaine évoque une réflexion en cours sur des moyens périphériques (artistiques, culturels, sportifs) pour attirer les élèves.
- La transversalité qui est perçue comme une réussite de la démarche (enfin on s'extrait des expériences de développement cloisonnés) ou comme un point d'achoppement, une difficulté supplémentaire, ainsi que la concertation aux différentes étapes.
- Le volet social, parent pauvre pour certains (Basse Normandie) qui relèvent une difficulté à le développer (à la différence des éco-gestes), atout de l'Agenda 21 pour d'autres : Paris cite des projets tournés sur l'inter-générationnel, le lien social, la Région Nord Pas de Calais insiste sur la prise de conscience de l'environnement externe de l'établissement.
- La perception de la pertinence de la démarche en fonction du type d'établissement : école, collège ou lycée. Si à Paris ce sont les écoles primaires qui sont les plus impliquées dans la démarche Agenda 21, en Haute Normandie, elles sont beaucoup moins partie prenante, et le coordinateur de l'AREHN déplore la petite taille des écoles, leur manque de moyens humains et de temps, et la difficulté des communes à entrer dans ce type de projet.

D'autres remarques plus isolées peuvent être signalées, elles témoignent souvent d'une démarche entamée depuis plusieurs années et donc d'une prise de recul plus évidente :

- Le partenariat et la co-construction qui en découlent sont considérés comme des expériences nouvelles et enrichissantes dans le milieu scolaire, voire indispensables pour le bon fonctionnement de la démarche (cf Région Pays de la Loire).
- Le rôle des éco-délégués et de leur formation. Leur fonction garantit la participation des élèves (Basse Normandie).
- L'amélioration de l'accompagnement et des outils. De nombreuses collectivités s'emploient à fabriquer des outils, des guides méthodologiques, sites internet... et de leur diffusion.
- La nécessité de mieux sensibiliser en amont d'un appel à candidature (cité par la région Auvergne).
- La peur de l'écologie, considérée comme trop militante. Le vocable développement durable passe mieux (cité par la Région Centre).

## MOTS CLÉS cités par les référents Agenda 21





# **PARTIE 3**

## **Le Plan Vert à SupAgro Florac**

## I La contribution de la Licence CEEDDR au développement durable à SupAgro Florac

Cette deuxième partie de notre projet tutoré ne faisait pas partie de la commande initiale à laquelle nous avons répondu. Le travail décrit jusqu'alors a été pour nous assez fastidieux en raison du mode de recherche que nous avons choisi et qui a été explicité plus haut. C'est alors que nous nous sommes posés la question de savoir s'il n'était pas possible pour nous d'initier une démarche de développement durable au sein de l'antenne de SupAgro Florac. Depuis le Grenelle de l'Environnement, la Loi Grenelle 2 oblige les établissements d'enseignement supérieur à intégrer une démarche de développement durable, appelée « Plan Vert ». Nous avons donc décidé de nous appuyer sur cet outil existant et qui a commencé à être mis en place à SupAgro pour initier notre démarche de développement durable au sein de l'antenne de Florac. Le temps étant notre facteur limitant, nous avons juste décidé d'impulser cette démarche qui sera longue dans le temps. Pour cette année, il a, de ce fait, été décidé qu'un étudiant de notre promotion, pourrait prendre la suite de notre travail par le biais d'un stage à SupAgro Florac.

L'éco-responsabilité est une démarche qui fait son chemin à SupAgro depuis quelques années. Du Bilan Carbone à des diagnostics précis, en passant par des enquêtes sur la mobilité, des actions ont déjà été menées. A l'antenne de Florac, Colin GRIL (réfèrent développement durable à SupAgro Florac) a effectué un Bilan Carbone et quelques actions éco-responsables comme le tri des déchets, du papier ou l'achat de papier recyclé, pour ne citer qu'elles. Alain JOUFFRAY, réfèrent développement durable à SupAgro a envoyé au mois de septembre, par mail et à l'attention de tous les personnels et élèves de SupAgro, un questionnaire sur l'éco-responsabilité. Une première réunion avec Colin nous a permis de voir où en était la démarche Plan Vert et quelles actions avaient été mises en place. Une seconde, en visio conférence avec Alain JOUFFRAY et en présence de la direction de SupAgro Florac, nous a permis de mieux comprendre les attentes de l'établissement vis-à-vis du Plan Vert.

A l'heure actuelle, SupAgro est au tout début de cette démarche. C'est pour cela qu'il était intéressant pour nous de suivre ce qu'il en est et d'avoir ainsi notre phase terrain manquante.

Pour commencer à impulser cette démarche à l'antenne de Florac, nous avons décidé de faire un questionnaire pour connaître la vision des personnes (personnels et étudiants) concernant les démarches de développement durable. Le taux de réponse du questionnaire de septembre envoyé par mail a été très faible. A Florac, seules trois personnes y ont répondu. Il nous a donc paru intéressant de refaire un questionnaire, mais cette fois non plus basé sur des seules questions d'éco-responsabilité mais en y intégrant aussi les grands thèmes du Plan Vert. Nous avons aussi décidé de ne pas envoyer ce questionnaire par mail, mais de le distribuer directement aux personnes en leur expliquant notre démarche. Enfin, les questions choisies concernaient le site de Florac (voir annexe3).

La phase suivante a été de présenter notre démarche au personnel de SupAgro Florac. Nous avons profité de la réunion trimestrielle pour parler de ce questionnaire et expliquer la démarche Plan Vert. Nous pensions trouver plus de personnes à cette réunion et de ce fait pouvoir expliquer aux différents personnels de l'antenne floraquoise ce qu'est cet outil qui s'appliquera petit à petit à l'établissement. C'est donc en distribuant le questionnaire aux personnes que nous avons expliqué la démarche. Au total, ce questionnaire a été distribué à l'ensemble de la communauté éducative de SupAgro Florac, soit 68 personnes; il a obtenu un taux de réponse de 95,6% ce qui nous permet de repérer des tendances significatives. La communauté comporte plus de femmes que d'hommes et la catégorie « étudiants », est la plus importante (36 étudiants).

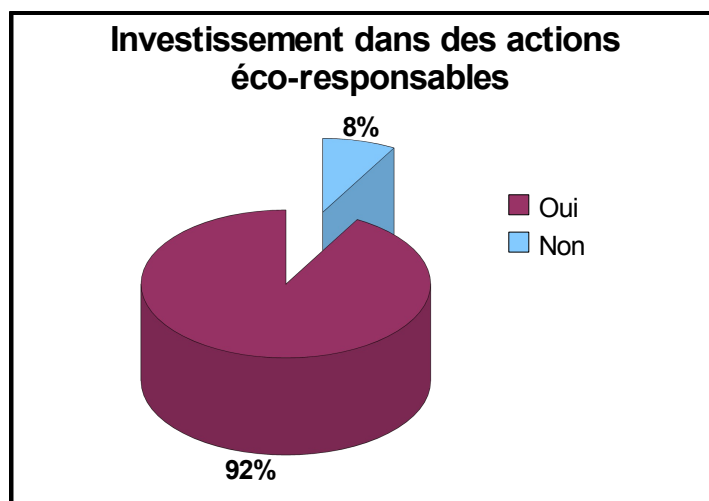
Enfin, est venue la phase de traitement des questionnaires rendus. Nous nous sommes partagés le travail. Deux d'entre nous ont traité les questions fermées et les deux autres les questions de type ouvertes. Ce qui nous a permis par la suite d'analyser les réponses.

## II Analyse des résultats de l'enquête de sensibilité au développement durable à SupAgro Florac

(Voir annexe 4)

### **Implication et information**

On remarque une bonne implication personnelle sur les actions éco-responsables, par exemple le co-voiturage et les repas bio. Même si les informations ne sont pas formalisées, elles bénéficient d'une bonne visibilité (bouche-à-oreille, ...). Malgré tout, on perçoit un doute sur l'efficacité des actions citées que nous supposons lié à un manque d'évaluation ou de suivi. Il existe un réel engouement pour s'investir dans des actions éco-responsables (92%), au total 22 propositions sont faites, mais paradoxalement les actions les plus citées sont celles qui sont, apparemment, déjà mises en place telles que les déplacements, le co-voiturage, le tri du papier et des déchets. Ce qui confirme qu'il reste du travail à faire. A noter aussi des personnes (10) qui ne proposent pas d'initiatives particulières, mais souhaitent que l'établissement leur fasse des propositions.



86% des personnes interrogées souhaitent recevoir des informations plus précises sur les pratiques éco-responsables principalement par mail, ainsi que par affichage.

### **Économies d'énergie**

Sur la question des économies d'énergie, les deux principaux problèmes identifiés sont la mauvaise isolation des bâtiments, citée 30 fois, et le manque de gestion rationnelle du chauffage (thermostat, programmation,...) cité 20 fois. Ces problèmes devraient trouver leur résolution dans la rénovation prochaine des bâtiments. Sur cette thématique 17 propositions ont été formulées : recours aux énergies renouvelables, usage accru de la visio-conférence, chasses d'eau économes, ... Le sujet de l'éco-construction semble globalement bien approprié.

### **Plan Vert**

Un certain nombre d'étudiants de la Licence GENA (Gestion des Espaces Naturels) n'a pu répondre à cette question faute d'une explication sur le Plan Vert. L'intervention réalisée lors d'une réunion du personnel n'a concerné que 13 agents présents sur 29. On relève dans les réponses une motivation individuelle à « échanger, débattre, vivre en accord avec ses idées ». Le Plan Vert apparaît comme un espace de démocratie participative, voire de critique sociale. A titre collectif, l'amélioration du cadre de vie et du « fonctionnement de l'établissement » dominent les préoccupations.

### **Alimentation**

92% des personnes interrogées mangent à la cantine. La satisfaction des usagers de la cantine domine. 95% des personnes considèrent comme très bonne ou correcte la qualité des produits utilisés. Un gros quart

des convives souhaite, cependant, une amélioration de l'équilibre alimentaire. On note une demande en faveur des fruits et légumes frais (de saison !), et de qualité biologique.

### **Bien être**

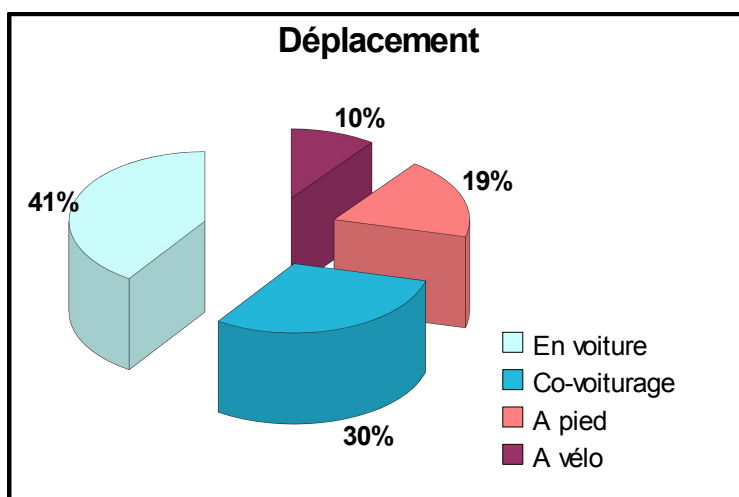
Dans l'ensemble les conditions de travail sont perçues comme correctes. 20% des étudiants mettent en avant l'exiguïté des locaux et le manque d'espace de travail adapté, notamment au travail de groupe. L'arrivée d'une nouvelle promotion d'étudiants (20), avant la rénovation à venir, a conduit à des réaménagements rapides mais considérés somme provisoires.

L'accompagnement des étudiants doit être amélioré d'après 80% des sondés, notamment dans la recherche de logements et la recherche de stages.

### **Déplacements**

30,5% des étudiants rentrent chez eux le week-end et effectuent en moyenne 190 km (AR). A mettre sur la note du bilan carbone !

En semaine, 30% des personnes se rendant à SupAgro utilisent le co-voiturage, 30% viennent à pied ou à vélo, le tiers restant en voiture individuelle. 60 % des personnes utilisent donc un moyen de transport éco-responsable.



### **Ancrage territoriale**

Dans ce territoire lozérien, rural et de faible densité (15 habitants/km<sup>2</sup>), SupAgro joue un rôle important. Une trentaine de personnes (sur les 47 qui ont répondu à cette question) ont donné des exemples de retombées positives de SupAgro sur la vitalité du territoire : emplois, effets sur l'économie locale, partenariats (Parc National des Cévennes, Comité de Bassin d'Emploi, Pays,...), animation du territoire,...

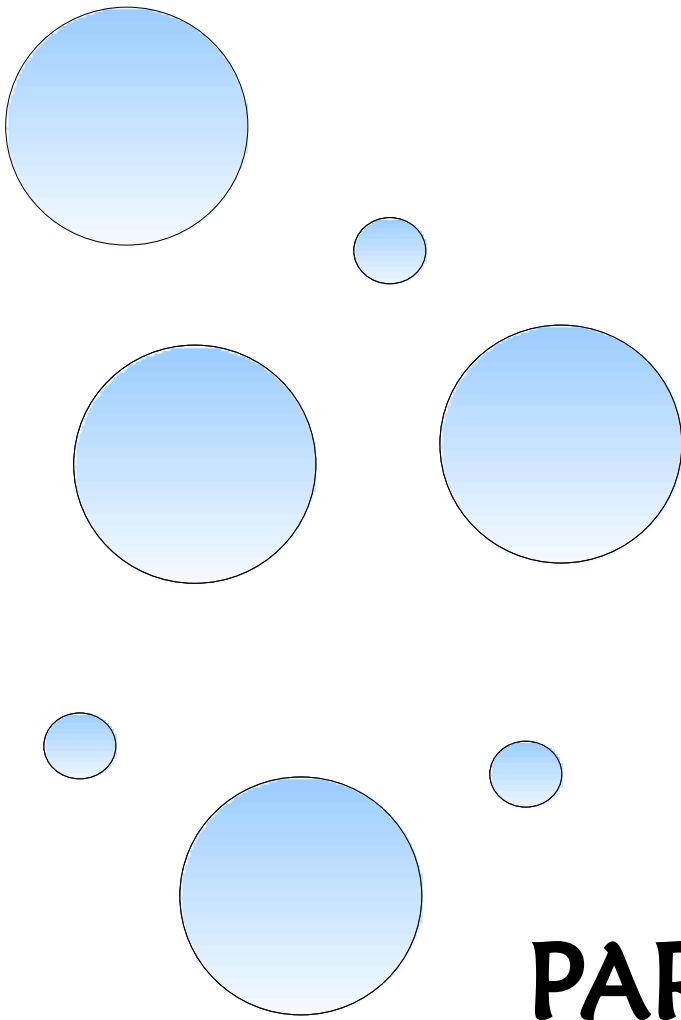
## **Ouverture internationale**

L'ambiguïté de la question est soulevée par 6 formateurs-chargés de mission sur 15, qui ne comprennent pas la demande, considérant que SupAgro est déjà bien investi dans les échanges internationaux. A posteriori, cette question rédigée par des étudiants met en évidence le manque d'informations des étudiants sur tout le volet international (coopération, projets solidaires, formation,...) mené par les formateurs de l'établissement. Ce volet les concerne-t-il pour autant ? La question est à creuser.

Les souhaits formulés par les étudiants concernent principalement les stages (31 sur 36), mais aussi la solidarité internationale et les échanges universitaires.

Pour la suite du travail, nous ne pouvons aller plus loin faute de temps. C'est dans le cadre de son stage que Rachel ALLART devra maintenant faire une analyse plus poussée de ce questionnaire et ainsi pouvoir peut-être dégager les grands points qui se dessinent dans ce questionnaire et que nous avons analysé.





## **PARTIE 4**

# Le temps de l'analyse

## I Analyse de notre démarche

Le lancement du projet tutoré a été rapide, et le cadre de l'étude restait à préciser. Nous avons eu une première rencontre avec le maître de projet lors des Assises Régionales du Développement Durable à Marseille. Cette rencontre fut brève car le temps disponible fut restreint. Cette journée aux assises a été appréciée par l'ensemble du groupe car elle nous a permis de rencontrer quelques acteurs du développement durable et de participer aux ateliers.

Un des éléments important de cette démarche a été le facteur temps. La gestion du temps imparti au projet était de un jour par semaine. Dans le cadre de notre recherche, plusieurs jours d'affilé (au moins deux jours) auraient permis une plus grande productivité dans la recherche de résultats. Il nous semble que de concentrer deux jours au lieu de un aurait été plus efficace pour un résultat plus approfondi.

Au bout de quelques journées le sujet est plus clair, mais il s'agit d'un inventaire national alors qu'il était prévu un inventaire sur quelques régions au début du projet. L'étude prospective commence avec l'outil internet. Cet outil s'est avéré être très utile mais aussi limité car les informations sont souvent compliquées à trouver, et on s'y perd! Les réponses par mails arrivent au compte goutte. Il est difficile de mobiliser les gens par mail. Nous parvenons cependant à récolter quelques témoignages par téléphone. Dans les collectivités telles que Conseil Régional et Conseil Général, il est rare d'avoir les personnes en charge des démarches d'Agenda 21 scolaire.

Lors d'un entretien téléphonique notre maître de projet nous informe que la commande change, et que nous n'aurons pas le temps de conduire les entretiens auprès des référents des établissements scolaires pour recueillir leurs perceptions de la démarche de développement durable. Cette phase de concrétisation de nos recherches nous manque, et nous avons l'idée de proposer la mise en place d'un Agenda 21 scolaire au sein de SupAgro Florac.

Pour cette seconde phase de notre projet, nous souhaitons impulser une démarche d'Agenda 21 scolaire à SupAgro Florac. Nous avons discuté avec Colin GRILL, chargé de mission éco-responsabilité, qui nous a mis au fait de la démarche Plan Vert qui allait débiter. Le Plan Vert s'apparente à un Agenda 21 mais ne concerne que les établissements d'enseignement supérieur, et doit commencer en 2010. Nous avons proposé une réunion de sensibilisation avec les personnels de SupAgro Florac et la conception d'un questionnaire de sensibilisation sur quelques thématiques du Plan Vert afin faire un état des lieux du ressenti des personnels et étudiants du site.

Nous nous sommes confrontés à la difficulté de concevoir un questionnaire. En effet, nous n'avons pas eu le temps de faire un guide d'entretien et de tester le questionnaire.

Lors de la réunion trimestrielle de SupAgro Florac, dans laquelle nous sommes intervenus, nous avons

été surpris par le manque de mobilisation des personnels. Il n'y avait qu'une quinzaine de personnes, alors que le double était attendu.

Il nous a semblé plus opportun de privilégier la rencontre physique entre les personnes pour distribuer les questionnaires, plutôt que de les envoyer par mail car l'enquête envoyée en septembre à la communauté éducative de Florac n'avait reçue que quelques réponses. Nous voulions avoir des réponses rapidement pour pouvoir les analyser, cette approche s'est donc avérée efficace et pertinente vu le taux de participation que nous avons obtenus : 95,6%.

Ce travail de recherche et d'enquête nous a permis de nous rendre compte de l'importance de la méthodologie. Une bonne coordination dès le départ entre les étudiants, le tuteur et le maître de projet est essentielle pour l'efficacité du projet. Néanmoins nous sommes d'accord pour dire que nous nous sommes trop focalisés sur la recherche internet et qu'il aurait été peut-être plus judicieux de passer plus rapidement aux entretiens avec les acteurs, et de pouvoir en rencontrer plus.

Peut-être aurait-il mieux valu réduire le périmètre d'étude, pour pouvoir être en contact plus direct avec les professionnels de cette démarche.

Ce projet tutoré nous a permis de découvrir et d'approfondir nos connaissances sur les démarches de développement durable et plus spécifiquement d'Agenda 21 scolaire et de nous impliquer dans une phase de professionnalisation grâce aux enquêtes menées sur le Plan Vert.

## II Les enseignements reçus

### Les enseignements que nous en retirons sont :

- La mise en place d'une méthodologie dès le départ est essentielle pour la réussite du projet.
- La rencontre physique entre les étudiants et le maître de projet ressort comme un élément qui favorise l'avancée du projet. Les échanges téléphoniques apportent des éléments de réponse mais la rencontre physique permet de mieux communiquer et mieux comprendre ce que chacun attend de l'autre.
- La gestion du temps est importante pour trouver le bon équilibre entre les différentes étapes du projet (appropriation, clarification, recherches, analyse et rédaction).
- Lors de la conception d'un questionnaire, il est nécessaire d'utiliser des outils méthodologiques en amont pour avoir un résultat optimum.
- Le travail en groupe requiert de la part de chacun de faire des compromis, de faire preuve d'adaptabilité, d'écoute et de patience.
- L'acquisition de bases pour pouvoir mettre en place des Agenda 21 scolaires dans nos futurs emplois.

Quant à la deuxième phase de notre travail concernant le Plan Vert à SupAgro Florac, cela nous a permis de nous impliquer en qualité d'étudiants dans une démarche d'éco-responsabilité et de développement durable au sein de notre établissement.

# CONCLUSION

En 2009, la part des collectivités territoriales dans la Dépense Intérieure d'Education (DIE) représentait 23,8% soit 30,8 milliards d'euros<sup>5</sup>. L'implication de celles-ci est devenue incontestable dans le domaine de l'éducation et notamment dans l'éducation au développement durable. Ce rôle a été conforté par une déclaration du Conseil des Régions de l'Union Européenne de 2007 plaidant en faveur d'une participation active des régions dans l'EDD; elle propose un modèle d'éducation à l'EDD valable à l'échelle communautaire (voir annexe 5).

Comme le précise le Comité 21, « *les collectivités sont de plus en plus acquises à l'innovation environnementale et sociale (...) et les jeunes générations acquises à un développement moins prédateur, sous réserve que la collectivité montre elle-même l'exemple* »<sup>6</sup>.

La dynamique mise en oeuvre dans certaines régions et départements qui accompagnent les démarches d'Agenda 21 scolaires, est résolument exemplaire, novatrice et globale et l'EDD n'avait jamais atteint cette envergure jusque là. Les témoignages des coordinateurs de ces territoires actifs sont unanimes pour dire que cela crée une réelle dynamique dans l'EDD et même s'il y a des obstacles, la volonté commune des uns et des autres l'emporte.

En marge de cette reconnaissance du rôle essentiel des collectivités, notre état de l'art concernant les démarches d'EDD scolaires nous a amenés à nous questionner et à relativiser le rôle de celles-ci sur le terrain. Au cours de notre étude, nous avons constaté que la traduction territoriale n'est pas forcément en adéquation avec les ambitions et l'exemplarité affichées. On peut notamment souligner une variation forte dans :

- l'engagement des collectivités qui reste basé sur le volontariat,
- le type de collectivité, avec une implication moindre des départements et des communes,
- la mise à disposition de moyens matériels, humains et financiers,
- le suivi des Agenda 21 scolaires,
- la volonté de mutualiser et d'échanger sur les expériences entre les territoires,
- la perspective éducative ou le système de valeurs : « positiviste » (les éco-gestes dictés par les spécialistes et experts) ou socio-critique (processus de changement social).

Cette inégalité des initiatives et des approches nous a conduits aussi à une autre série d'interrogations plus générales sur la territorialisation de l'Education. Est-elle une menace ou une chance pour l'intérêt

---

5 Note d'information de l'Education Nationale de janvier 2010

6 *Contribution des collectivités à l'éducation au développement durable, enjeux, recommandations et retours d'expériences*, Comité 21, p.96.

général ?<sup>7</sup> Si l'initiative des démarches éducatives (EDD et l'éducation en général) est entre les mains des seules collectivités, alors qu'advient-il de l'éducation dans une collectivité « pauvre » ou peu motivée ?

En effet, la décentralisation accrue des compétences auparavant étatiques pose la question de sa régulation. Si comme l'écrit l'Inspecteur général de l'Education Nationale, Bernard Toulemonde,<sup>8</sup> « l'extrême centralisation ne peut plus être le principe de gestion du système éducatif français », alors quel va être ce nouveau système ? Parce que l'institution scolaire comme les collectivités territoriales, sont des lieux politiques, on peut alors se demander quelles régulations seront possibles et souhaitables, et quelles valeurs seront en jeu. C'est toute la question de la gouvernance qui est posée, où « un nouvel équilibre est à rechercher entre des acteurs locaux et un Etat concentré sur sa fonction de régulation ». A l'heure d'une réforme importante des institutions territoriales, souhaitons que la régulation soit au coeur de la réflexion et que **l'accès de tous** à une éducation au développement durable, globale et locale soit maintenue et renforcée.

---

7 Cette interrogation était le thème central des 8ème journées de Rambouillet organisées par le CRAP en 2006.

8 Une nouvelle étape dans la territorialisation de l'Education Nationale - Janvier 2005 - <http://www.prisme-asso.org/spip.php?article208>

## ANNEXES

**ANNEXE 1** : Les domaines de compétences des collectivités territoriales dans le système éducatif

**ANNEXES 2a, b, c, d, e** : Différents dispositifs de développement durable

**ANNEXE 3a, b, c, d**: Autres projets expérimentaux de développement durable

**ANNEXE 4** : Questionnaire de sensibilisation

**ANNEXE 5** : Avis du Comité des régions de l'UE sur "Le rôle de l'éducation et des actions de sensibilisation dans la promotion du développement durable"

**ANNEXE 6** : Tableau récapitulatif des dispositifs

## ANNEXE 1

### **Les domaines de compétences dans le système éducatif**

Depuis les années 1980, l'État a engagé une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités locales.

#### **L'État**

L'État a pour mission :

- la définition des voies de formation, la fixation des programmes nationaux, l'organisation et le contenu des enseignements ;
- la définition et la délivrance des diplômes nationaux et la collation des grades et titres universitaires ;
- le recrutement et la gestion des personnels qui dépendent de sa responsabilité ;
- la répartition des moyens qu'il consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- le contrôle et l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohérence d'ensemble du système éducatif.

#### **La région**

La région est responsable :

- des constructions et travaux dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel ;
- des subventions pour leurs dépenses d'équipement et de fonctionnement ;
- du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des lycées ;
- de l'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires ;
- du financement partiel des établissements universitaires ;
- de la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

#### **Le département**

Le département est responsable :

- des constructions et travaux dans les collèges, des subventions pour l'équipement et le fonctionnement des collèges ;
- du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des collèges ;
- de l'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires ;
- de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

Le conseil général définit les secteurs de recrutement des différents collèges publics du département, c'est-à-dire qu'il précise dans quel collège public doivent être scolarisés les élèves qui habitent dans telle zone du département.

## La commune

La commune est responsable :

- de l'implantation, de la construction, de l'équipement, du fonctionnement et de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ;
- de la gestion des crédits d'équipement et de fonctionnement des écoles ;
- de l'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires.

Elle peut modifier les horaires d'entrée et de sortie des élèves, ainsi que les rythmes scolaires et instaurer par exemple la semaine de 4 jours.

Elle gère les personnels non enseignants.

Une délibération du conseil municipal peut créer, dans chaque commune, une caisse des écoles, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

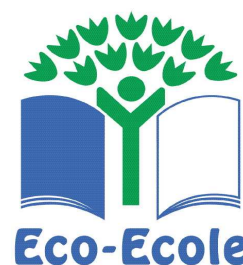
### Récapitulatif des compétences

	École	Collège	Lycée	Université
<b>Investissement (construction, reconstruction) et fonctionnement matériel</b>	commune	département	région	État et partenariat
<b>Fonctionnement pédagogique (micro-informatique... )</b>	commune	État	État	État et partenariat
<b>Personnels enseignants (recrutement, formation, rémunération)</b>	État	État	État	État
<b>Personnels administratifs, techniques, de santé</b>	État	État	région	État
<b>Personnels ouvriers</b>	commune	département	région	État
<b>Programmes d'enseignement</b>	État	État	État	État
<b>Validation des diplômes</b>	/	État	État	État



## ANNEXE 2a

### Eco-écoles



#### Définition

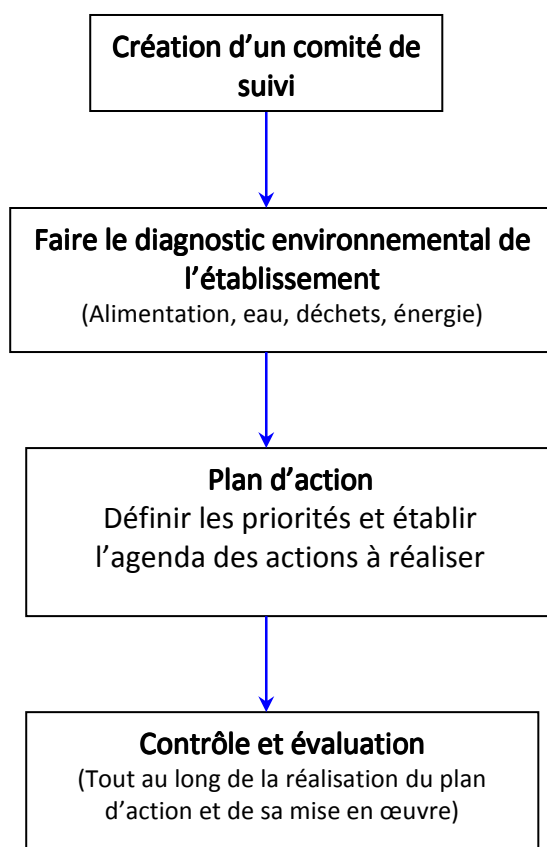
Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires et aux établissements scolaires du secondaire qui se mobilisent pour l'environnement. C'est un programme international d'éducation à l'environnement.

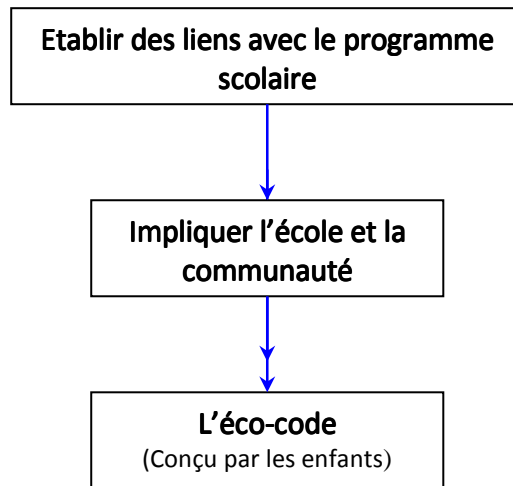
Dans les établissements qui se portent volontaires, un comité de suivi composé d'élèves, de professeurs, de la direction, des personnels de service, de parents d'élèves, d'élus, et d'associations décident ensemble du déroulement du programme et travaillent successivement sur cinq thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'énergie. Tous les 2 ans, un nouveau thème est défini.

Eco-Ecole est un des programmes porté par l'OF-FEEE (Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe), qui anime depuis plus de vingt ans des programmes destinés à accroître la sensibilité de tous les publics aux questions d'environnement et de développement durable.

#### Méthodologie

Pour devenir une Eco-Ecole, une méthodologie en 7 points est mise en place.





En fin d'année scolaire, c'est un jury qui évalue ces 7 étapes pour attribuer ou renouveler la labellisation de l'établissement.

### Partenaires

-financiers : Eco-Emballages, Fondation Ensemble, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

-accompagnement : Association des Maires de France, Réseau Ecole et Nature.

### Un réseau de relais locaux

La mise en place d'un réseau de relais locaux facilite l'accompagnement des établissements mettant en place la démarche Eco-Ecole. Le rôle de ces relais locaux est de conseiller les participants étant situés dans leur périmètre, dans la mise en œuvre méthodologique de leur projet Eco-Ecole. Ils sont formés à la démarche Eco-Ecole, aux objectifs et aux grandes étapes du programme, pour apporter un accompagnement de proximité aux porteurs de projets.

### Supports pédagogiques

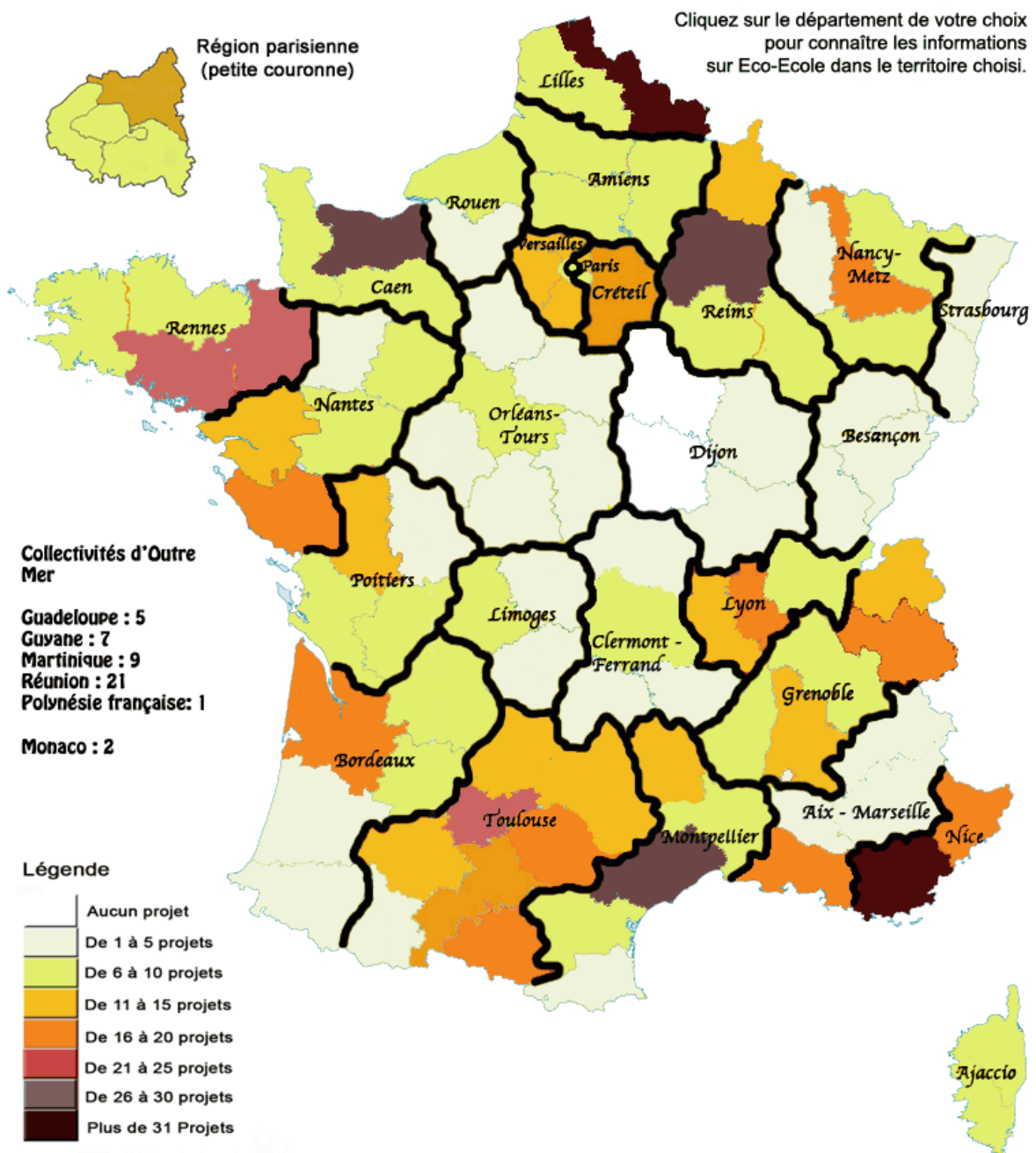
Un site internet ([www.eco-ecole.org](http://www.eco-ecole.org)) très fourni est à la disposition des établissements initiant la démarche Eco-Ecole.

On y trouve toutes les informations nécessaires à la compréhension de la démarche mais aussi des exemples de projets menés dans divers établissements, ainsi que des outils d'accompagnements. Il est dressé ici une liste exhaustive de ces supports.

- Manuel d'accompagnement Eco-Ecole
- Brochure Eco-Ecoles en action
- Lettre d'information
- Un film de 15 min pour présenter la démarche
- Un power-point présentant le programme
- Un kit de communication
- ...

## Cartographie des établissements

En 2009, 1000 établissements sont en démarche Eco-Ecole, dont 325 établissements qui ont été labellisés par le jury 2009.



## ANNEXE 2b

### Opération Lycée 21 de la région Languedoc- Roussillon

#### "Lycée 21" : le développement durable au lycée

"Les lycées ne sont et ne doivent pas être qu'un simple lieu d'enseignement classique.

Pour la Région ce constat était évident : tous ces établissements dont elle a la compétence, constituent des sites privilégiés pour la mise en place d'actions favorisant un développement durable.

Ecologique, écocitoyen, économique et participatif, pour résumer ».

#### **Définition:**

Le programme "Lycee 21" découle de cette analyse qui englobe la politique régionale en matière d'enseignement secondaire et en matière d'environnement. Il repose sur deux axes prioritaires et volontaires, qui sont de conduire une ou plusieurs actions d'éducation à l'environnement et de développement durable et de créer un "conseil 21" dans chaque lycée.

Composé du proviseur, de représentants d'élèves, d'enseignants et de personnels administratifs et techniques, le conseil 21 orientera et évaluera la mise en oeuvre des actions conduites.

Huit lycées pilotes représentatifs des différentes filières d'enseignement et repartis sur l'ensemble du territoire régional, participent à une première expérimentation du programme durant l'année scolaire 2006-2007. Après diagnostic, chacun proposera des actions globales ou ciblées.

Une convention, la "charte Lycee 21", signée entre la Région et chaque établissement, apportera un cadre et des orientations tout en laissant chaque lycée libre de ses propositions et actions.

Les Lycées 21 sont nés d'une envie de changer l'état actuel des choses, et de faire participer les ados à leur vie lycéenne, et suite à la conférence du sommet de la Terre de Rio

La région a voulu mettre en avant les élèves, pour lancer une dynamique et arriver à une co-gestion du lycée

#### **FONCTIONNEMENT:**

Cette démarche ne s'applique qu'aux lycées publics, et a été lancée en 2006 avec 8 lycées pilotes

1 -objectifs: accompagner les lycées dans la mise en place des projets éducatifs pour un développement durable

2 -la région lance un appel à candidature

3 -les établissements volontaires répondent à l'appel

4 -sélection des dossiers par la DRAFF et le Rectorat

5 -évaluation par un jury

6 -mise en route de la démarche Lycée 21

7 -mise en place du conseil 21 qui anime, coordonne et évalue

**le conseil 21:**

- \* est un outil de concertation et de participation.
- \* Il définit les objectifs à atteindre, les actions à engager, les moyens à mobiliser, et l'échéancier.-
- \* volonté de la région qu'il n'y est pas d'élus dans le conseil 21

les actions sont établies sur 3 ans pour avoir des actions pluriannuelles

**Financement:**

la région finance à hauteur de 20000 euros par an et par lycée

L'institution régionale soutiendra les actions à hauteur de 80 % maximum du tout global de chacune.

A terme, et après évaluation des projets réussis, il est prévu d'attribuer aux établissements engagés, le label "[Lycee21](#)" pour une durée de deux ans."

**Suivi et partenariat:**

souplesse, écoute, et médiation de la part de la région

chaque année il y a une évaluation avec une restitution des projets avec le vice président de l'éducation et de l'environnement (Y PIETRASANTA)

De son côté, la Région s'engage en partenariat avec le Rectorat et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (2), à accompagner les lycées durant toute la durée du programme.

**Huit lycées pilotes**

Legta Federico Garcia Lorca, Théza (66)

LP Gustave Eiffel, Narbonne (11)

LGT Joseph Vallot, Lodève (34)

LP Leonard de Vinci, Montpellier (34)

LGT Albert Camus, Nîmes (30)

Legta Marie Durand, Rodilhan (30)

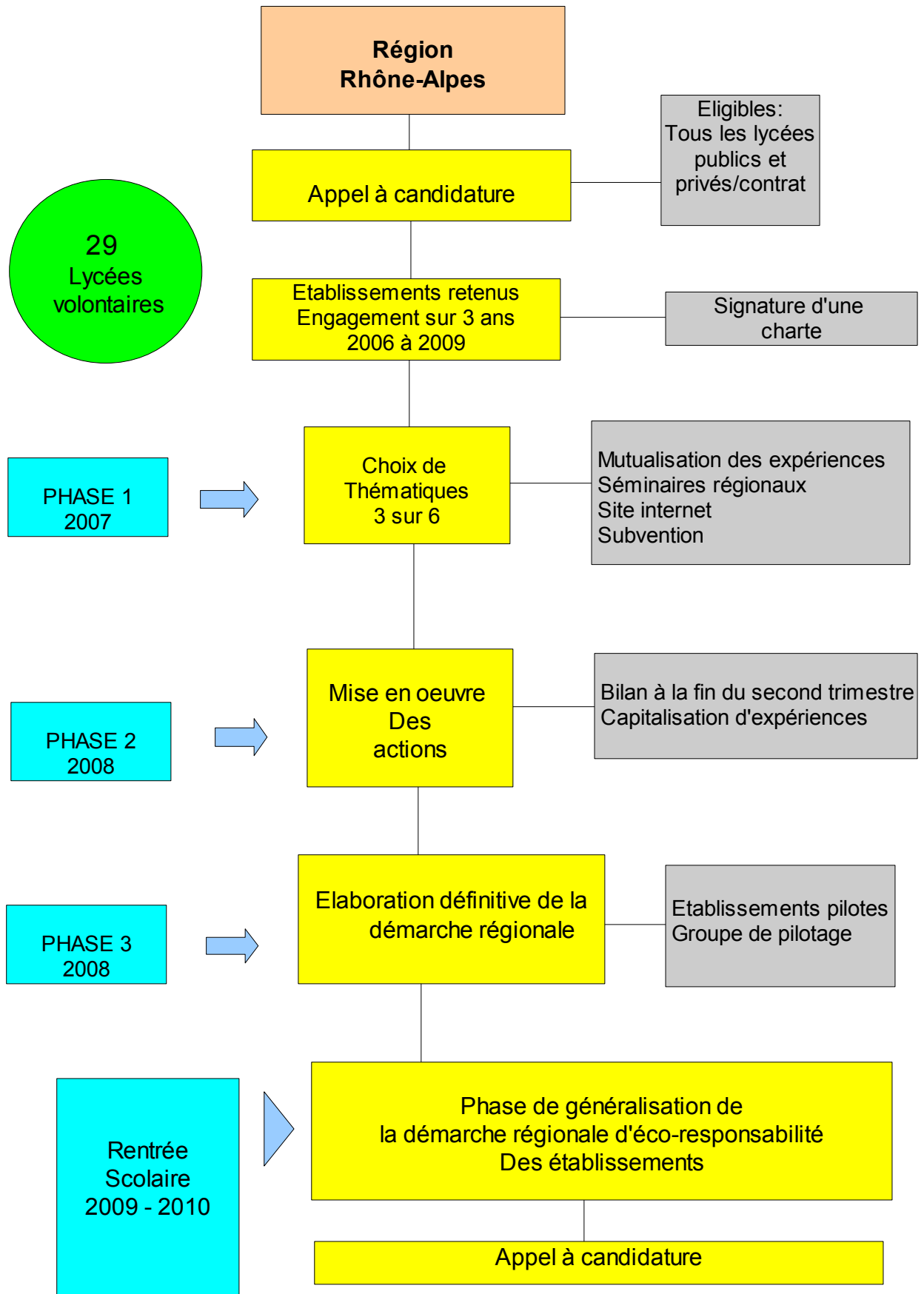
LGT Peytavin, Mende (48)

Legta Louis Pasteur, La Canourgue (48)

(le journal de la région languedoc-roussillon, décembre 2006)

## ANNEXE 2c

### Mise en place du programme « LYCEES ECO- RESPONSABLES »



## ANNEXE 2d

### LES ETABLISSEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dispositif mis en œuvre en Haute Normandie

Pilotage : il s'agit d'une contractualisation tripartite : **établissement** – tutelle académique – collectivité propriétaire des locaux – gestionnaire des moyens de fonctionnement

Concept et thématiques (proche de l'Agenda 21) :

Un établissement durable est un établissement qui s'engage sur le long terme à mettre en œuvre un programme d'actions en lien avec les enjeux du développement durable, dans le cadre d'un projet participatif qui peut développer plusieurs approches :

- Une approche environnementale : le recyclage des déchets, la préservation de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie de l'établissement...
- Une approche sociale : des actions de coopérations décentralisées, une implication pour un projet humanitaire, et tous les thèmes autour de la citoyenneté, la violence scolaire, l'intégration,...
- Une approche économique : la nécessité de redécouvrir et de s'approprier des locaux pour en rationaliser le fonctionnement, la question de l'énergie et des déplacements scolaires, l'alimentation,...

Méthode : les 5 étapes

- initialisation
- problématisation et diagnostic
- hiérarchisation des axes prioritaires
- définition, réalisation et suivi du plan d'action
- Évaluation et communication

Signature d'une charte (joindre le document)

Labellisation régionale : selon 5 principes et 5 finalités (joindre le document)

Public : écoles primaires, collèges, lycées, et autres (IUFM,...)

Nombre d'établissements engagés dans la démarche en 2008 : 40 lycées, 36 collèges, 9 écoles, 6 autres établissements. En 2009, 110 établissements sont engagés.

Accompagnement et Partenariat :

Créé en 2005, le comité de pilotage régional rassemble :

- Les deux autorités académiques de la région Haute-Normandie : le rectorat de Rouen et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).
- Les collectivités de référence pour les lycées, les collèges et les écoles : la Région Haute-Normandie, les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.
- Les communes de Rouen, Canteleu et Grand-Couronne
- L'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (AREHN).

- Le Centre d'Action Régional pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement (CARDERE).
- La Direction Régionale de l'Environnement , de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Ces 12 partenaires ont élaborés le programme "Établissements du Développement Durable" (EdDD) de Haute-Normandie et gère le label régional.

Financements : Il n'y a pas de financement spécifique, ce sont des démarches volontaires. Les établissements et les partenaires disposent seulement de temps pour mener les actions.

Outils : supports documentaires, expositions, malles pédagogiques, sites internet, sentiers de découverte, journal Globules, Guide méthodologiques 2005

Site internet de référence : [www.arehn.asso.fr](http://www.arehn.asso.fr)



## ANNEXE 2e

# LES ETABLISSEMENTS DU RESEAU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dispositif mis en œuvre en Basse Normandie

Pilotage : Région, DRAF, ADEME

Concept et thématiques :

Il s'agit d'un programme d'expérimentation, de démonstration et de recherche-action, initié dans les lycées agricoles de Basse-Normandie, qui comportait au début deux axes : une agriculture durable et un développement durable dans et par les EPLEFPA. Aujourd'hui, si l'agriculture reste un domaine privilégié de réflexion, l'arrivée d'enseignants de matières diverses a fait élargir le réseau et traite de préoccupations actuelles (gestion des déchets, alimentation, consommation d'énergie...).

Objectifs :

Le réseau, regroupant les 6 établissements publics agricoles de Basse-Normandie (sur 7 sites), a pour objectif de promouvoir la notion de développement durable et d'éco-responsabilité avec des pratiques pédagogiques innovantes. Le travail en réseau permet de partager des expériences, des savoirs et également de travailler sur des thèmes communs. Ces animateurs sont chargés de sensibiliser et de promouvoir la notion de développement durable et d'éco-responsabilité en développant des pratiques pédagogiques innovantes.

Récemment, cette démarche se formalise sous la forme d'un agenda 21 scolaire et un guide méthodologique très précis a été rédigé en 2008. Il comprend 4 pôles thématiques :

- Protection de l'environnement (gestion des espaces verts, biodiversité, ...)
- Dimension économique (consommation eau, énergies,... Bilan carbone,...)
- Dimension sociale (via associative, solidarités, cohésion,...)
- Gouvernance (éco-délégués, communication,...)

Public : lycées agricoles

Nombre d'établissements engagés dans la démarche en 2007 : 6 lycées

Partenaires : Graine Basse Normandie, collectivités territoriales

Financement : Décharge des enseignants-coordonateurs régionaux pris en charge par la Région  
Financements par le département ou la région de certaines actions.

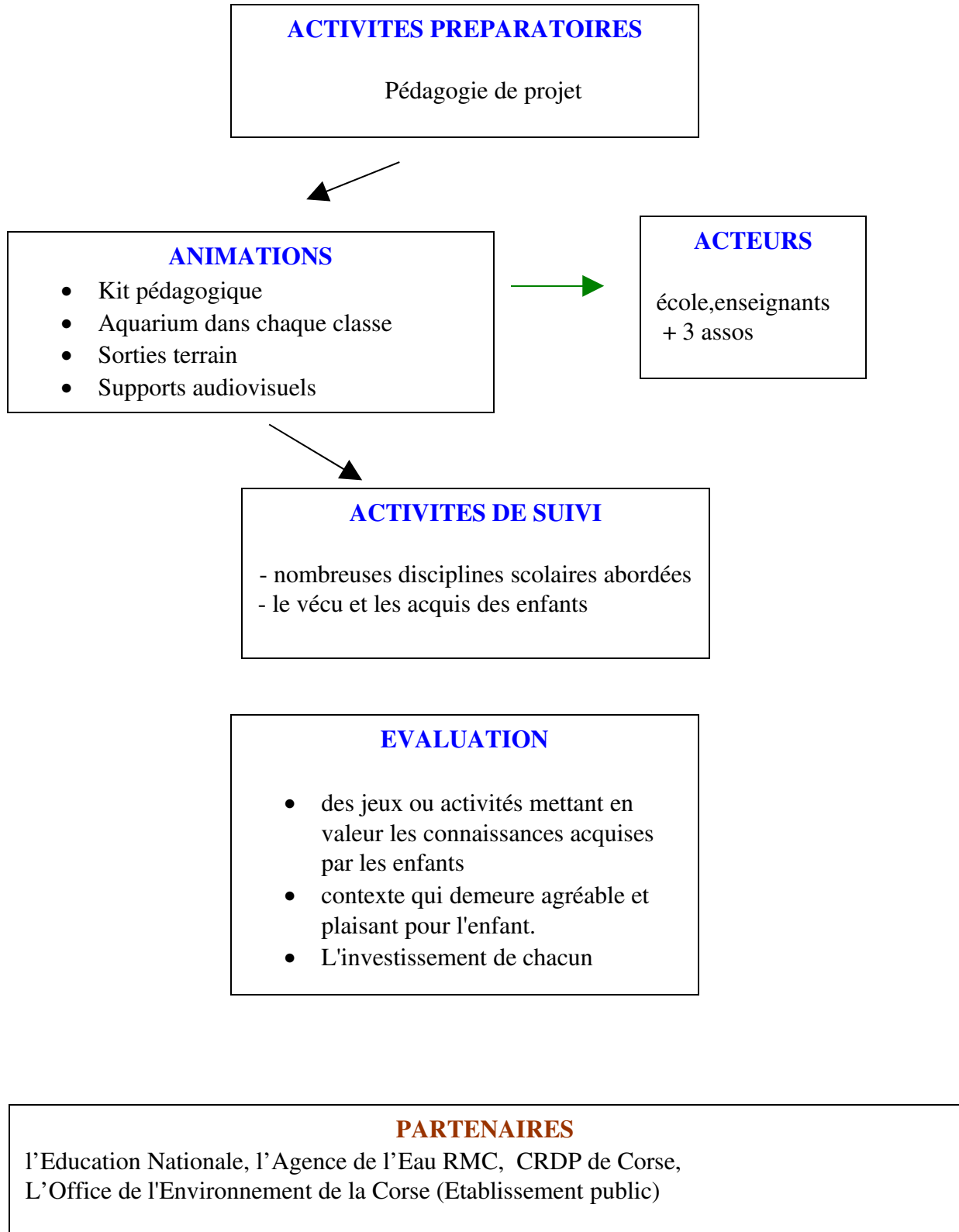
outil : guide méthodologique mis en ligne

Site internet de référence : [www.sthilaire.educagri.fr](http://www.sthilaire.educagri.fr)

## ANNEXE 3a

École de la mer (Corse)

Méthodologie :

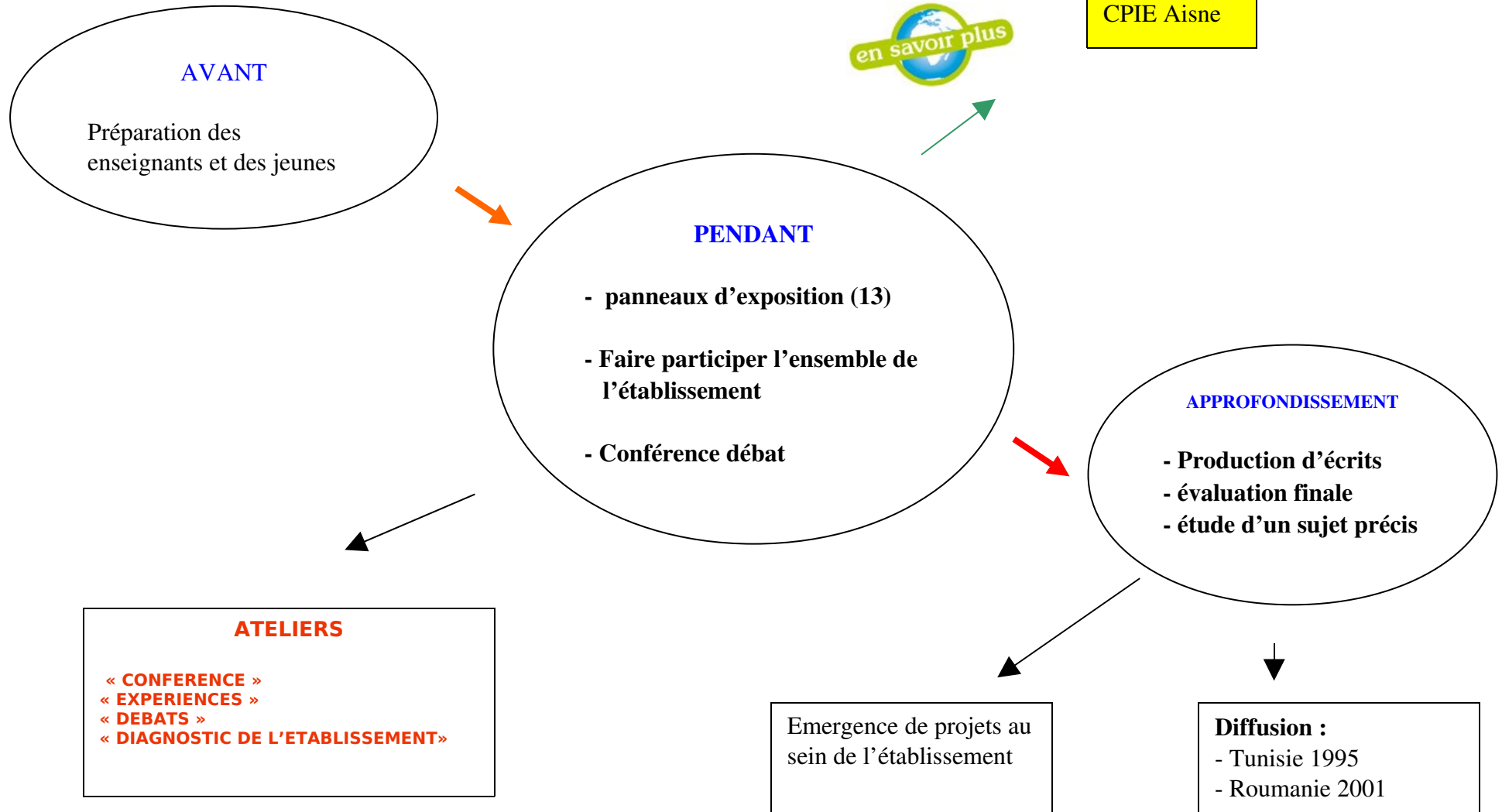


## ANNEXE 3b

Méthodologie : Planète précieuse

Gestion et animation :

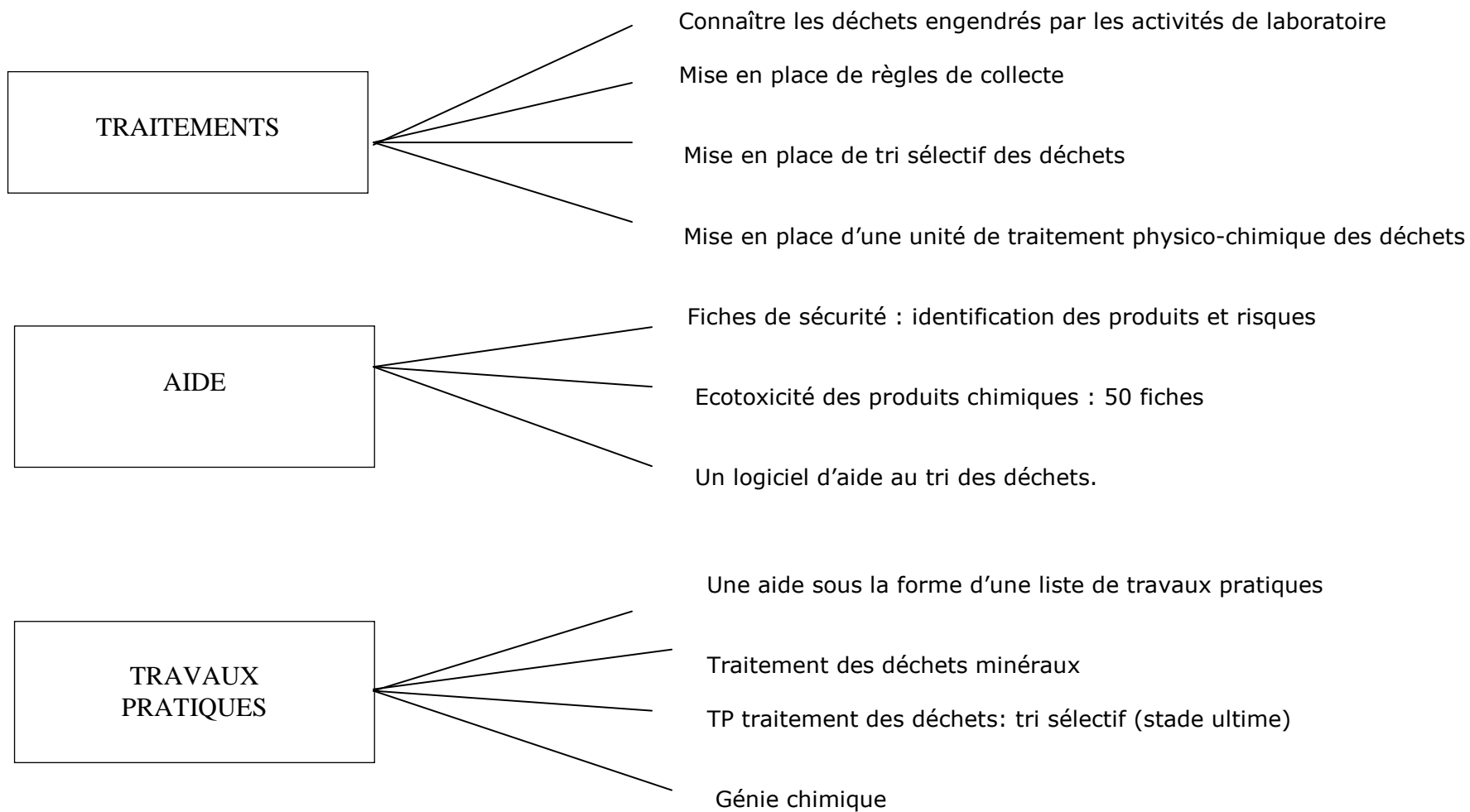
CPIE Aisne



## ANNEXE 3c

### « Opération Bidon Futé »

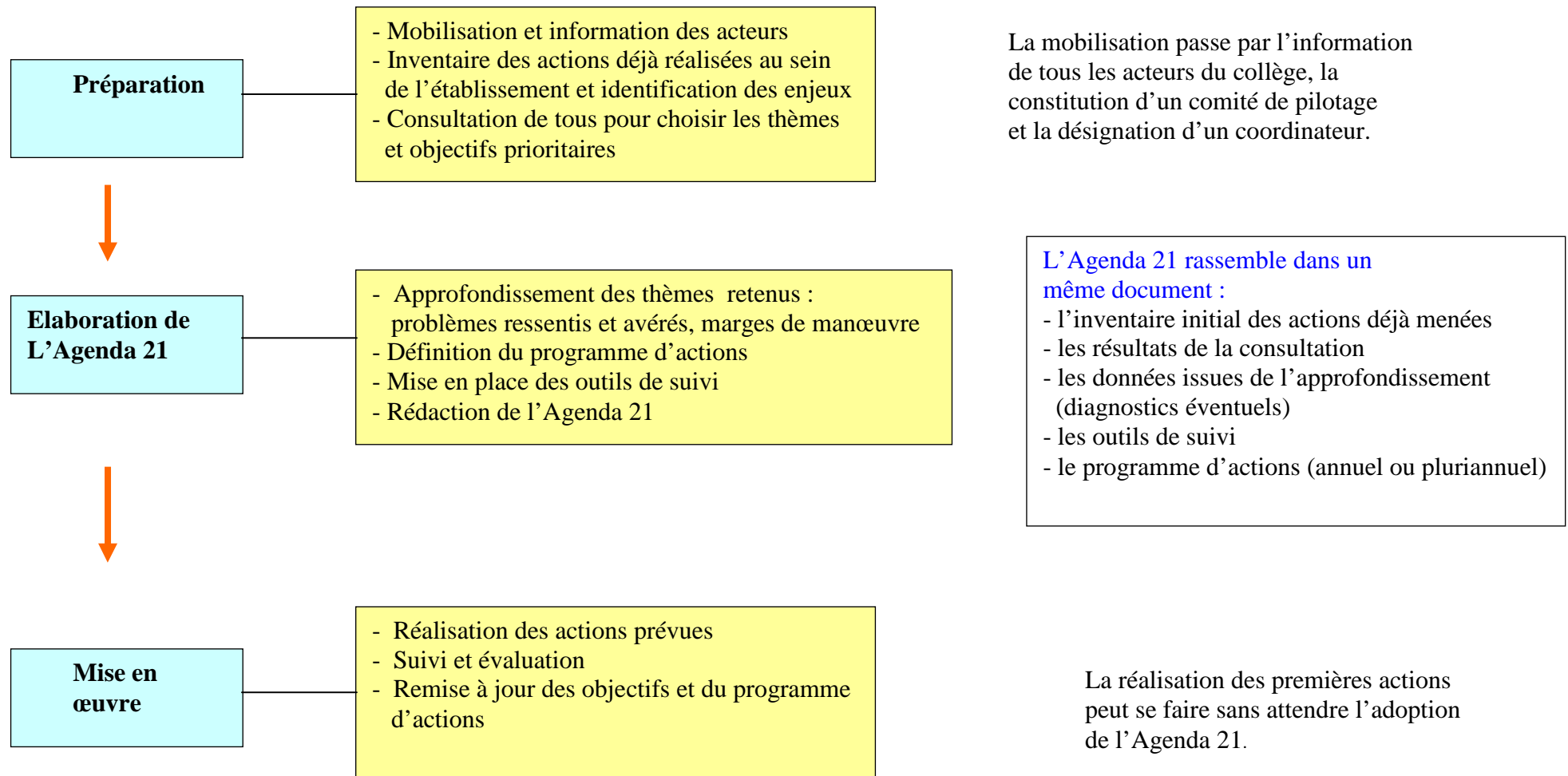
#### Méthodologie :



## ANNEXE 3d

Projet : « Guide pour la mise en place d'Agendas 21 d'établissement » (Département du Bas-Rhin)

Méthodologie :



## ANNEXE 4

# Enquête de sensibilisation au développement durable à SupAgro Florac

Cette enquête a pour but d'appréhender la perception et la sensibilité des personnels et des étudiants, aux questions de développement durable et d'éco-responsabilité. Elle permettra d'établir un premier diagnostic et plus tard, d'établir le programme d'actions à mettre en place dans le cadre du futur Plan Vert de SupAgro.

---

68 questionnaires ont été distribués, nous avons eu 65 réponses, soit un taux de réponses de 95,6%.

1/ Qui êtes-vous ?

29 Hommes

35 Femmes

2/ Êtes-vous :

12 Formateurs

6 Personnel Techniques

6 Administratifs

36 Etudiants

7 Chargés(e) de mission / de projet

1 Autre

### IMPLICATION PERSONNELLE

3/ Avez-vous eu connaissance d'actions éco-responsables menées à SupAgro Florac ?

47 OUI

17 NON

4/ Pouvez-vous en citer 3 ? **Items les + cités**

- Covoiturage (23)
- Repas bio (21)
- Achat de produits locaux (14)
- Papier recyclé (14)
- Collecte des déchets de la cuisine (10)
- Tri du papier et carton (8)
- Bilan carbone (8)

Vous semblent-elles efficaces ?

32 OUI

14 NON

5/ Seriez-vous prêts à vous investir dans des actions éco-responsables ?

**56 OUI**

**5 NON**

Si oui, lesquelles ? **Items les + cités**

En attente de proposition (10)

Covoiturage (9)

Tri du papier (8)

Tri des déchets (7)

Economie d'énergie (4)

6/ Qu'attendez-vous de la démarche « Plan Vert » (Cochez les 3 propositions qui se rapprochent le plus de vos motivations) :

À titre individuel ?

28 Acquérir de nouveaux savoirs

14 Me motiver davantage

20 Développer mes relations avec les autres

**39 Vivre en accord avec mes idées**

37 Échanger et débattre

2 Autre \_\_\_\_\_

À titre collectif ?

36 Améliorer le fonctionnement de l'établissement

20 Faire des économies budgétaires

**43 Améliorer le cadre de vie et les conditions de travail**

28 Renforcer les relations entre les acteurs du territoire et de l'établissement

22 Mobiliser les acteurs autour d'un projet

7 Autre \_\_\_\_\_

### PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES

7/ Souhaitez-vous recevoir des informations plus précises sur les pratiques éco-responsables ?

**55 OUI**

**9 NON**

Si oui, comment ?

**40 Mail**

29 Affichage

17 Formation

23 Évènements

8/ Êtes-vous informé sur la valorisation des déchets mise en place à SupAgro Florac ?

**7 OUI**

**54 NON**

9/ Pouvez-vous citer des actions pour limiter la quantité des déchets **Actions les + citées**

Moins d'emballage (12)  
Compost (7)  
Diminuer le gaspillage alimentaire (7)  
Utilisation du papier brouillon (6)  
Imprimer papier recto/verso (4)  
Achats en vrac et en gros (4)

10/ Pensez-vous que l'on puisse faire des économies d'énergie à SupAgro ? Comment ?

**Items les + cités**

Meilleure isolation et rénovation (30)  
Réglage rationnel des radiateurs (21)  
Comportement individuel responsable (11)  
Recours aux énergies renouvelables (solaire, bois) (9)

11/ Pensez-vous à éteindre les équipements de bureautique avant de partir ?

**62 OUI**

**1 NON**

**ALIMENTATION**

(Si vous mangez à la cantine)

12/ Que pensez-vous :

1 De l'équilibre alimentaire des repas ?

**25 Très bien**      20 Correct      17 À améliorer

2 De la qualité et de la diversité des produits utilisés ?

**29 Très bien**      25 Correct      3 À améliorer

3 De l'ambiance de votre lieu de restauration (bruit, convivialité, etc.)

**25 Très bien**      22 Correct      10 À améliorer

Autres remarques

.....

**BIEN ÊTRE**

13/ Que pensez-vous de vos conditions de travail ?

**Pour les étudiants :**

Satisfaisant (23)  
Manque d'espace et d'espaces de travail adapté (7)

**Pour les personnels :**



Satisfaisant (16)

14/ À votre avis, l'accompagnement des étudiants pourrait-il être amélioré ?

**51 OUI**

**4 NON**

Dans quels domaines ?

**31 Logement**

19 Stage

16 Administratif

15 Difficultés diverses

16 Autres Projet tutoré (4)

### DÉPLACEMENTS

15/ *(Pour les étudiants)*

Rentrez-vous tous les week-ends à votre résidence principale?

**14 OUI (11 étudiants)**

**22 NON**

Si oui, combien de kms faites-vous aller-retour ?

En moyenne, 190kms pour les étudiants

16/ La semaine, comment vous déplacez-vous pour venir à SupAgro ?

**28 En voiture**

21 Covoiturage

13 À pied

7 À vélo

### ANCRAGE TERRITORIAL

17/ Pensez-vous que SupAgro Florac joue un rôle dans la dynamique d'aménagement du territoire de Sud-Lozère ? Avez-vous des exemples à citer ?

**Animation du territoire (15)**

**Activité économique et emplois (10)**

**Ne savent pas (9)**

### OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

18/ Souhaiteriez-vous que SupAgro s'investisse et participe à des échanges internationaux ?

**54 OUI**

**2 NON**

Dans quels domaines ?

29 Solidarité

37 Échanges universitaires

**45 Stages à l'étranger**

41 Accueil et intégration d'étudiants étrangers

2 Autre\_\_\_\_\_

## ANNEXE 5

### **Avis du Comité des régions de l'UE sur "Le rôle de l'éducation et des actions de sensibilisation dans la promotion du développement durable"**

52007AR0127

Journal officiel n° C 053 du 26/02/2008 p. 0029 - 0039  
(2008/C 53/06)

#### **Recommandations générales : résumé**

- ▶ souligne que l'éducation au développement durable ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans participation des régions et entités locales, étant donné que dans de nombreux États membres, les collectivités locales et régionales exercent une fonction essentielle dans l'éducation au développement durable ;
- ▶ plaide pour une éducation au développement durable qui passe par un traitement plus approfondi, dans les cursus scolaires, des thèmes de la protection de l'environnement, de la citoyenneté et de l'éducation sanitaire, afin de renforcer le degré de sensibilisation et le niveau d'implication de la société ;
- ▶ recommande la création d'un portail Internet attrayant qui propose des contenus, des supports informatifs et éducatifs régulièrement mis à jour et susceptibles d'être utilisés par les enseignants, les associations, les collectivités territoriales et tous les acteurs qui sont impliqués dans la promotion du développement durable ;
- ▶ invite les collectivités territoriales à s'allier aux médias pour jouer un rôle central dans la promotion du concept de développement durable, en communiquant à un public aussi large que possible et dans une langue accessible ses principes fondamentaux et ses avantages, ainsi qu'en encourageant et en accompagnant le débat public sur ces questions ;
- ▶ encourage les médias à prendre l'initiative de rendre publics les résultats de l'éducation au développement durable et de programmer les présentations des dispositions prises et des activités réalisées par les collectivités locales et régionales à des périodes d'audience auxquelles les personnes-cibles sont disponibles.

#### **Recommandations politiques**

Article 28. Le comité des régions propose qu'un modèle d'éducation au développement durable, valable à l'échelle communautaire et conçu conjointement par les États membres, repose sur les fondements suivants :

- ▶ l'engagement de toute la communauté éducative à améliorer la qualité environnementale et la durabilité des établissements scolaires et des zones avoisinantes ;
- ▶ la gestion durable des écoles, comprenant des achats de produits respectueux de l'environnement, l'élimination des déchets, l'efficacité énergétique, la consommation d'eau, la lutte contre la pollution sonore et la sécurité ;
- ▶ la formation de la communauté éducative en fonction de ses domaines de compétences ;
- ▶ l'inclusion de l'éducation environnementale dans les cursus scolaires ;
- ▶ l'implication de la communauté éducative dans la collectivité locale ;
- ▶ le rapprochement des actions locales de l'Agenda 21 avec les projets de l'Agenda 21 concernant l'école ;
- ▶ la définition d'indicateurs spécifiques pour évaluer dans quelle mesure les établissements scolaires ont intégré l'éducation au développement durable dans leurs programmes annuels et apprécier ainsi leurs performances en termes de durabilité.

## Résumé

En 2007, la France s'est dotée d'une *Stratégie nationale du développement durable*, déclinée à différentes échelles territoriales. Parallèlement, pour impulser cette démarche d'actions dans les établissements scolaires, l'Education Nationale a diffusé deux circulaires, en 2004 puis en 2007, afin de généraliser l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD) au sein de l'institution scolaire.

Dans ce contexte, notre projet a d'abord été d'identifier les types de projets de développement durable initiés par les établissements et accompagnés par les collectivités territoriales (régions et départements). Dans un deuxième temps, notre travail s'est porté sur le démarrage du dispositif « Plan Vert » sur le site de SupAgro Florac, principalement sur la sensibilisation au développement durable auprès des différents publics concernés par cette démarche.

La première phase de notre travail, la plus importante, a donc été de dresser une typologie des divers projets en cours à l'échelle nationale, de l'implication ou pas des collectivités, du mode d'accompagnement, du financement, des outils mis à disposition des collèges et lycées. Par exemple, environ les 2/3 des régions françaises soutiennent des démarches de développement durable en milieu scolaire.

Nous avons ensuite cherché à identifier les atouts et les freins perçus au niveau des régions et départements en prenant contact avec un certain nombre de coordinateurs en charge des projets de développement durable scolaires. Certaines problématiques récurrentes ont alors émergé, comme la complexité de la démarche ou le manque de financement, entre autres.

Ces projets novateurs au sein de l'école nous ont permis d'avoir un instantané de ce qui se fait aujourd'hui en France en matière d'Agenda 21 scolaire.

## Summary

In 2007, the government endowed France with a national strategy for sustainable development, driven at different territorial levels. At the same time, the Ministry of Education broadcasted two ministerial circulars, in 2004 then in 2007, to generalize environmental education within schools.

In this context, our plan was, at first, to identify the different kinds of actions led by schools and accompanied by local authorities. In a second time, we worked on the project called "Plan Vert", on SupAgro Florac area, mainly to make aware and educate people on sustainable development.

The first and biggest step of our work was to draw up a tipology of plans in progress at a national level :

- implication or not of the local authorities,
- ways of accompaniment,
- financial plans,
- tools put at schools' disposal.

For example, the 2/3 of the semi-autonomous french regions support the procedures about sustainable development within schools.

We then tried to identify the assets and breaks detected by the local coordinators involved in making aware and educate pupils on sustainable development in secondary school.

Recurrent problems have come out, as the complexity of the actions and the lack of financial plans, among other things.

These innovative plans gave us a "snapshot" of what is done today in France about "Agenda 21 scolaire".